



Agence wallonne pour la Sécurité routière

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Conseil d'administration du 2/03/2020

Patric DERWEDUWEN, administrateur délégué



Wallonie
sécurité routière
AWSR

TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019	4
1. <i>Introduction</i>	4
2. <i>Département « Communication/sensibilisation »</i>	5
A. <i>Les missions du département</i>	5
B. <i>Les campagnes de sensibilisation</i>	5
a. <i>Introduction</i>	5
b. <i>Huit campagnes grand public</i>	6
c. <i>Actions ciblées</i>	22
1) <i>CYCLISTES</i>	22
2) <i>MOTARDS</i>	23
3) <i>LA JOURNÉE DU MOTARD</i>	24
d. <i>Les Chèques taxi</i>	26
e. <i>Le label BackSafe</i>	28
f. <i>actions de terrain</i>	31
g. <i>Online</i>	34
h. <i>Emission « Contacts »</i>	35
i. <i>Relations publiques</i>	36
3. <i>Département « Soutien à la Politique criminelle »</i>	37
A. <i>La mission du département</i>	37
B. <i>Les organes de concertation et les collaborations établies</i>	37
C. <i>Les tâches régulières du département</i>	38
D. <i>Autres activités et réalisations</i>	41
4. <i>Département « Matériel didactique pour la formation à la conduite »</i>	43
A. <i>La mission du département</i>	43
B. <i>Les activités 2019</i>	43
5. <i>Département « Statistiques, analyses et recherches » (SAR)</i>	44
A. <i>La mission du département</i>	44
B. <i>Les projets de 2019</i>	44
a. <i>Partage de connaissances et positionnement de l'Agence</i>	44
b. <i>Soutien au département « Communication/sensibilisation »</i>	44
c. <i>Analyse des comportements et des attitudes des usagers</i>	44
d. <i>Analyse des accidents de la route</i>	45

e.	Évaluation des actions.....	45
f.	Groupe de travail / conférence / travail scientifique	46
g.	Aperçu des publications de 2019	46
6.	Département « Information et orientation des victimes de la route ».....	48
A.	La mission du département.....	48
B.	Notoriété du département.....	49
C.	Collaborations et réseau professionnel	49
G.	Les Etats généraux wallons de l'Assistance aux victimes de la route	50
H.	Les projets réalisés et en cours	52
7.	Département d'Aptitude à la conduite.....	56
A.	Régionalisation de la compétence « Evaluation de l'aptitude à la conduite »	56
B.	Mission du département d'Aptitude à la conduite.....	56
C.	Déroulé de la procédure d'évaluation	57
D.	Activité du DAC	59
E.	Promotion du service	60
1)	VIS-À-VIS DU RÉSEAU PROFESSIONNEL	60
2)	VIS-À-VIS DU GRAND PUBLIC	61
8.	Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière (CSWSR)	62

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

1. INTRODUCTION

Le Gouvernement wallon a fixé l'objectif de réduire le nombre de tués sur les routes wallonnes à maximum 200 à l'horizon 2020. La mission de l'AWSR est de contribuer à cet objectif au travers des missions que lui confie le Gouvernement wallon.

La convention cadre signée en 2014 entre l'AWSR et le Gouvernement wallon organisait le financement de l'AWSR et lui assignait cinq missions :

1. Organiser les campagnes de communication/sensibilisation de la Wallonie et gérer le label wallon « BackSafe ».
2. Améliorer la coordination et l'accompagnement des victimes de la route et de leurs proches.
3. Recueillir les informations et les données relatives tant à la politique de contrôle qu'à la politique de poursuites et de sanctions.
4. Analyser les indicateurs, les statistiques et les résultats de recherche en matière de sécurité routière.
5. Présider et assurer la logistique et le secrétariat du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière (CSWSR).

L'arrêté du Gouvernement wallon octroyant le financement de l'AWSR pour 2019 a porté le subside annuel de l'Agence à 4.500.000 € afin de permettre à l'Agence de financer des activités supplémentaires, dont notamment l'évaluation de l'aptitude à la conduite pour les personnes souffrant d'une diminution fonctionnelle (département d'Aptitude à la conduite (DAC)), des actions de terrains et la mise en place progressive d'analyses détaillées de certains accidents de la route.

L'année 2019 fut donc marquée par un développement important de l'Agence qui est passée d'environ 17 personnes occupées à près de 35. Du fait de l'accroissement de ses activités et de la mise en place du DAC, l'AWSR a dû déménager vers un nouveau siège permettant d'accueillir l'ensemble de ses activités et notamment les personnes à mobilité réduite dans le cadre du DAC.

La mise en place du DAC a pu être menée à bien dans les délais prévus malgré les difficultés rencontrées et l'inauguration en présence de la presse le 17 octobre 2019 a été un franc succès.

Par ailleurs, sous l'impulsion du département « Information et orientation des victimes de la route », l'AWSR a organisé le 8 novembre 2019 les premiers Etats généraux wallons de l'Assistance aux victimes de la route qui, avec plus de 200 participants, a également connu un franc succès et a permis d'illustrer le chemin parcouru en quelques années par la Wallonie pour réduire autant que faire se peut la victimisation secondaire des personnes touchées par un accident de la route.

L'année 2019 fut donc marquée par un développement considérable de l'Agence. Début 2020, la conjonction d'une nouvelle législature et du changement d'administrateur délégué sera l'occasion de réflexions sur le positionnement de l'Agence à l'occasion de la rédaction du plan stratégique 2020-2022.

2. DÉPARTEMENT « COMMUNICATION/SENSIBILISATION »

A. LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

Les missions du département « Communication/sensibilisation » de l'AWSR sont les suivantes :

- Améliorer les connaissances, les attitudes et les comportements des usagers de la route par des actions de communication et de sensibilisation concernant les principales causes d'insécurité routière.
- Assurer la gestion d'un label permettant d'accompagner et de récompenser la mise en place d'initiatives en faveur de la sécurité routière par les organisateurs d'événements, les propriétaires d'établissements à caractère festif, etc.
- Favoriser la notoriété de l'AWSR auprès de la presse et du grand public.

B. LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

a. INTRODUCTION

La mise en place de campagnes intégrant un volet sensibilisation et un volet répression fait partie des missions principales de l'AWSR.

Comme les années précédentes, les thématiques et périodes des campagnes de 2019 ont été annoncées dès 2018 par le département « Soutien à la Politique criminelle » aux zones de police locale, à la Police Fédérale et aux Parquets par le biais d'un courrier accompagné du calendrier annuel, de manière à ce que des actions de contrôles sur les thèmes des campagnes puissent être planifiées suffisamment à l'avance.

Avant chaque campagne, un mail de rappel et d'information a été envoyé aux chefs de corps et aux responsables circulation ainsi qu'un envoi postal aux responsables circulation, avec des posters de la campagne et, dans certains cas, de dépliants d'information sur la thématique traitée ainsi que les fameux porte-clés BOB lors des deux campagnes annuelles sur la conduite sous l'influence d'alcool.

À cette occasion, l'AWSR a sollicité le soutien des zones de police pour l'organisation de contrôles liés à ces campagnes, dans la mesure de leurs possibilités et en concertation avec les autorités judiciaires.

b. HUIT CAMPAGNES GRAND PUBLIC

Le calendrier des campagnes « grand public » 2019 était le suivant :

MOIS	Campagnes AWSR « grand public »	Campagnes DGO1 et SOFICO	Commentaires
Janvier			Enfants et sièges autos
Février			Médicaments et conduite
Mars			SOFICO Grand nettoyage de printemps
Avril			Vitesse excessive ou inadaptée
Mai			SPW Covoiturage
Juin			Accidents de week-end

Juillet			Moto
Aout			SOFICO Sécurité aux abords des chantiers
Septembre			Distraction au volant
Octobre			Vitesse excessive ou inadaptée – volet 2
Novembre			SPW Conditions hivernales
Décembre			Conduite sous l'influence d'alcool

Voici un aperçu des différentes campagnes :

JANVIER : Sièges-auto

Problématique :

- En dépit des nombreux efforts entrepris pour encourager les parents à transporter correctement leurs enfants (campagnes de sensibilisation, augmentation de l'amende, contrôles renforcés), le pourcentage d'enfants mal attachés est toujours aussi important qu'il y a quelques années.
- En Wallonie, seul 1 enfant sur 4 est correctement attaché et transporté dans un siège adapté à son poids et sa taille. Pire encore : 1 enfant sur 10 n'est pas du tout attaché !
- Les parents attribuent en général la mauvaise installation de leur enfant à de l'inattention ou un manque de temps, à l'enfant qui s'attache lui-même ou ne se laisse pas faire et enfin, au fait de ne pas disposer d'informations suffisantes pour installer correctement le siège-auto (VIAS, 2018).

Objectifs :

Rappeler aux jeunes parents et aux personnes qui transportent des enfants en voiture de s'assurer que ceux-ci sont correctement attachés dans un dispositif adapté et leur fournir les informations pertinentes à cette fin.

Plan de communication :

Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 posters de format A3 aux zones de police, aux administrations communales et provinciales, aux Espaces Wallonie, aux auto-écoles et ainsi qu'aux stations-service situées le long des autoroutes en Wallonie.



Campagne digitale :

- Campagne payante sur Facebook sous forme de gifs ;
- Campagne de display et native ads sur différents sites ciblant les futurs parents/jeunes parents. Il s'agit de bannières « publicitaires » qui redirigeaient vers la rubrique de notre plate-forme tousconcernes.be, où se trouvent toutes les informations concernant le transport des enfants en voiture ;
- Envoi d'une e-newsletter via la Ligue des Famille (Le Ligueur) ;
- Campagne de référencement sur Google afin que le site tousconcernes.be apparaisse parmi les premiers sites référencés lors d'une recherche via certains mots-clés en lien avec le transport d'enfants en voiture.

Campagne avec la Boîte Rose :

La Boîte Rose accompagne les jeunes parents en leur proposant des cadeaux, des guides pédagogiques, des conseils utiles pour le soin, l'hygiène et l'éveil du bébé. Elle est distribuée aux futurs parents et parents à différents moments (de la grossesse à l'entrée en maternelle) notamment par les maternités.

- Bannering sur la page d'accueil du site de la Boîte Rose ;
- Insertion de la brochure de l'AWSR sur le transport des enfants en voiture (toute l'année 2019) dans le tote bag distribué aux jeunes mamans au 7^{ème}/8^{ème} mois de grossesse ;
- Article rédactionnel sur le site internet de la Boîte Rose ;
- Envoi mensuel d'une newsletter personnalisée sur l'utilisation des sièges-auto pendant un an aux femmes entrant dans leur 4^{ème} mois de grossesse (prénatal) et 11^{ème} mois de l'enfant (postnatal).

FÉVRIER : Médicaments

Problématique :

Les médicaments peuvent avoir des effets importants sur la conduite.

En Wallonie, une étude de l'AWSR a montré que 36 % des Wallons avaient déjà conduit au moins une fois au cours des 12 derniers mois sous l'influence de médicaments pouvant altérer les capacités de conduite. 11 % ont conduit sous l'influence de tels médicaments une fois par semaine, tandis qu'au moins 17 % l'ont fait une fois par mois.

10 % des conducteurs consommant des médicaments les combinent avec de l'alcool, dont 2 % plus d'une fois par semaine (le risque d'accident peut être multiplié par 20 à 200 fois selon les substances concernées).

72 % des Wallons savent qu'il existe un risque avec certains types de médicaments. Toutefois, les conducteurs avouant consommer des médicaments ont tendance à minimiser ce risque par rapport aux autres conducteurs (69 %, contre 78 % pour les autres conducteurs).

Objectifs :

- Accroître les connaissances des Wallons quant aux risques de la consommation de certains médicaments sur la conduite d'un véhicule et les inviter le cas échéant à s'informer à ce sujet auprès d'un professionnel de la santé.
- Inviter les professionnels de la santé à informer leurs patients consommant des médicaments des risques sur la conduite d'un véhicule.

Plan de communication :

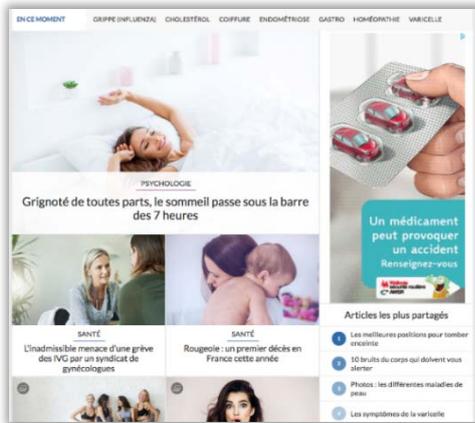
Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 posters à notre réseau habituel.



Campagne digitale :

Bannières sur des sites web traitant de la thématique (contextuel targeting) et sur la base des intérêts des utilisateurs/les cookies (data targeting).

Les sites ciblés étaient principalement des sites santé, féminins, news, sports et achat/revente.



Publication d'un article rédactionnel et envoi d'une e-newsletter via le Journal du Médecin.



Collaboration avec le secteur professionnel :

Envoi d'un courrier co-signé et d'affiches A3 à environ 7000 médecins en Wallonie avec le soutien de la Société Scientifique de Médecine générale.

Envoi d'un courrier co-signé et d'affiches A3 à environ 2000 pharmaciens en Wallonie avec le soutien de l'Association des Unions de Pharmacie

MARS : SOFICO : Grand nettoyage printemps



AVRIL : Vitesse excessive ou inadaptée

Problématique :

- La vitesse est la cause première de nombreux accidents et, même quand elle n'est pas à l'origine des accidents, elle peut en être un facteur aggravant, en augmentant la violence des impacts. On estime que 10 à 15 % de l'ensemble des accidents et 30 % des accidents avec des lésions mortelles sont la conséquence directe d'une vitesse excessive ou inadaptée.
- Contrairement aux idées reçues, les conducteurs wallons disent respecter les limitations de vitesse pendant environ trois quart du temps (77,6 %).
- Plus de la moitié des conducteurs wallons sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle la plupart de leurs connaissances ou amis trouvent qu'il faut respecter les limitations de vitesse et 36 % des Wallons disent rouler plus vite quand ils sont stressés ou énervés.

Objectifs :

- Travailler sur l'amélioration de la norme sociale descriptive : « je respecte les limitations de vitesse, je ne suis pas le seul à le faire et c'est plutôt cool ».
- Donner la parole/faire voir (à) la majorité silencieuse qui respecte les limitations de vitesse (en « opposition » à ceux qui ne respectent pas les limitations et qui le revendiquent haut et fort, en particulier sur les réseaux sociaux).

Plan de communication :

L'approche consistait à créer un mouvement positif autour du respect de la vitesse au volant. Le terme « Chill » a été choisi à cette occasion. Il est fréquemment utilisé dans le vocabulaire des 18-35 ans. Pour la cible plus large qui ne connaissait pas ce terme, c'était l'occasion pour l'AWSR de se l'approprier et d'éduquer sur sa signification (selon un prétest organisé avant la campagne, 60 % comprenaient le sens du terme dans son contexte). C'était aussi l'opportunité de créer un dialogue intergénérationnel et de la conversation autour de l'AWSR.



En décembre 2019, Chill a été désigné « Mot de l'année » par la RTBF/Le Soir, en faisant notamment référence à la campagne.

Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 affichettes auprès de notre réseau habituel.

Radio :

Diffusion de deux spots radio en alternance sur les principales chaînes francophones (Vivacité, Pure, Classic 21, NRJ et DH Radio ; Bel RTL, Radio Contact, Nostalgie, Chérie FM, Sud Radio et Mint) et sur la BRF entre le 1^e et le 10 avril.

Les spots présentaient des situations jugées comme « Chill / pas Chill » afin de faire comprendre le sens de ce terme à l'audience et associer le fait de « rouler tranquille » à des concepts positifs (prendre un bon bain, lire un livre au jardin, etc.).

Lancement d'un « Quiz vitesse » sur notre site tousconcernés.be et diffusion de l'émission Contacts sur ce thème.

Les retombées presse générées par cette campagne ont été très importantes suite à l'utilisation du terme *Chill*.



MAI : SPW : Covoiturage



JUIN : Accidents de week-end

Problématique :

En Wallonie, de nombreux accidents de week-end sont encore liés à la conduite sous influence d'alcool, de drogues ou de consommation combinée. Les nuits de week-end en particulier, 1 conducteur sur 2 testé à la suite d'un accident corporel est positif à l'alcool. Par ailleurs, 3 conducteurs sur 4 sous l'influence de drogue - le plus souvent du cannabis - avouent consommer simultanément de l'alcool alors que la combinaison alcool/drogues augmente le risque d'accident grave ou mortel de manière exponentielle (jusqu'à 200 x).

Même si le fait de prendre le volant sans savoir si son alcoolémie ne dépasse pas la limite légale est jugé inacceptable par la grande majorité des citoyens, 19 % des Wallons n'osent pas empêcher leurs proches ou leurs amis de reprendre le volant tant que ceux-ci ne présentent pas de signes manifestes d'alcoolisation et 6 % ne les empêcheront pas de reprendre le volant quel que soit leur état d'ébriété. Seuls 43 % vont empêcher un ami ou un proche de reprendre le volant dès qu'il est susceptible d'être au-dessus de la limite (même s'il ne présente pas de signe d'alcoolisation).

Objectifs :

- Encourager les pairs/proches afin qu'ils osent s'exprimer pour empêcher un proche qui n'est pas en état (alcool/drogue) de reprendre le volant.
- Renforcer la norme sociale selon laquelle on ne reprend pas le volant lorsqu'on a consommé de l'alcool/de la drogue.

Plan de communication :

Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 affichettes après de notre réseau habituel.



Campagne digitale :

Diffusion d'un spot vidéo de sensibilisation sur Facebook et YouTube du 13 au 28/6 suivi de 3 spots de la même vidéo en format plus court entre le 29/6 et le 5/7 (la campagne Facebook a touché plus d'un million de Wallons et a généré 11.720 interactions).

Ces spots utilisaient un ton bienveillant et humoristique. Ils mettaient en scène un homme qui s'entraîne à réciter un « discours » devant un miroir dans les toilettes d'un bar pour empêcher un de ses amis qui avait bu de reprendre le volant.



Envoi d'un e-mailing à 30 000 étudiants en Wallonie via student.be à la fin des examens pour faire la promotion de la campagne. Taux d'ouverture de 45 %.



JUILLET : Moto

Problématique :

- Malgré une tendance générale à la baisse, on enregistrait encore 39 motards tués en Wallonie et 156 blessés graves en 2018. La gravité des accidents de moto est 2x plus importante que celle des automobilistes. Les motards restent des usagers vulnérables dont le risque d'accident grave ou mortel par km parcouru est 57 fois plus élevé que celui d'un automobiliste.
- La période à risque débute en avril et s'étend jusqu'en octobre. 1/3 des accidents de moto se déroulent le week-end. Ils surviennent 1 fois sur 2 en agglomération.
- Dans plus d'un accident sur deux impliquant un motard et un autre usager de la route, l'autre usager n'a pas vu le motard.
- 70 % des conducteurs connaissent le signe de remerciement des motards avec la jambe levée.

Objectif :

- Sensibiliser les conducteurs au retour/à la présence des motards dans la circulation de manière à ce qu'ils adaptent leur comportement en faisant preuve d'une vigilance accrue.
- Le ton de cette campagne se voulait non stigmatisant et bienveillant à l'égard des conducteurs. Le signe de remerciement des motards a été utilisé à cet effet.

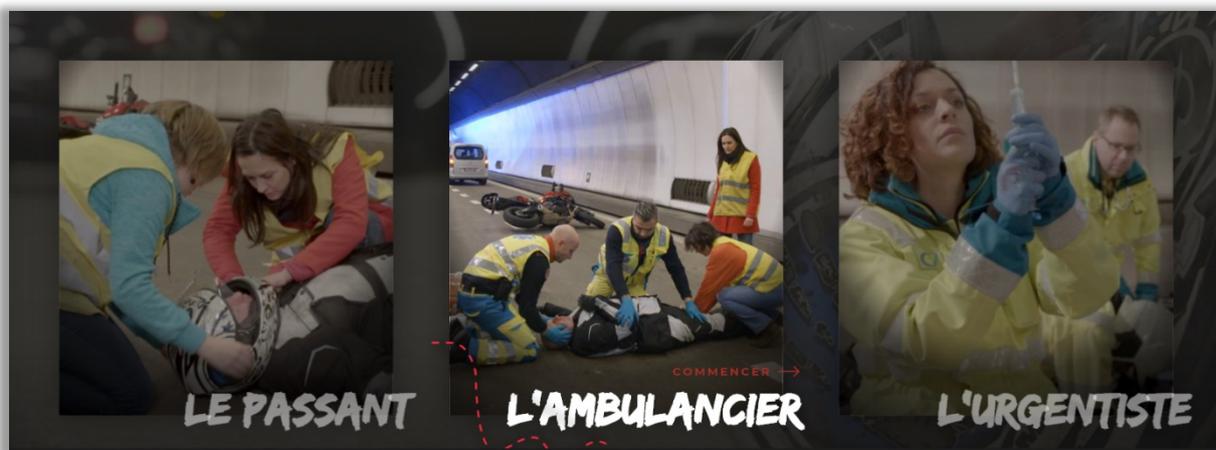
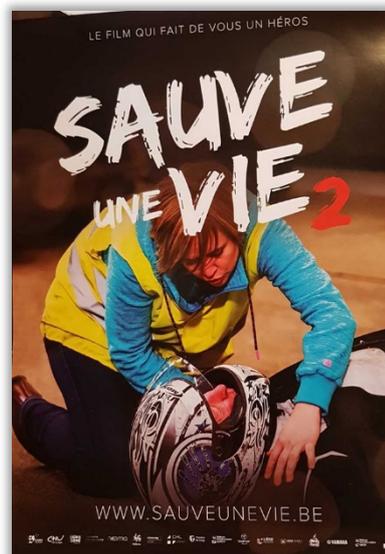
Plan de communication :



Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 posters auprès de notre réseau habituel.

Collaboration et implication dans l'initiative « Sauve une vie ». Il s'agit d'un projet vidéo didactique et interactif emmené par le CHU et l'ULiège, qui place notamment le grand public dans la peau d'un passant confronté à la prise en charge d'un motard blessé suite à un accident. L'objectif de ce projet est de faire connaître au plus grand nombre les bons réflexes à adopter dans une telle situation.

Envoi de l'affiche avec le publipostage de la campagne et relais sur nos réseaux sociaux des capsules vidéos du projet.



Radio :

Un spot de sensibilisation à la présence des deux-roues motorisés a été diffusé sur les chaînes francophones et germanophones du 8 au 22/4. Il invitait les conducteurs à utiliser leurs clignotants et leurs rétroviseurs en cas de dépassement, de changement de bande de circulation ou d'ouverture de portière.

AOÛT : Sofico - Sécurité aux abords des chantiers



SEPTEMBRE : Distraction au volant

Problématique :

Une étude de l'AWSR réalisée en 2019 a révélé que près de la moitié des conducteurs wallons reconnaissent avoir déjà manipulé leur téléphone au volant alors qu'ils conduisaient. Près de 1 Wallon sur 5 avoue adopter ce comportement occasionnellement et près d'un tiers des conducteurs wallons admettent le faire fréquemment.

Les fonctionnalités les plus fréquemment rapportées sont les appels (95 %), la lecture de messages (77 %), l'envoi de messages (64 %), surfer sur internet et utiliser une application GPS (50 %).

Objectif :

Inviter les conducteurs à ne pas céder à la tentation de répondre au téléphone lorsqu'ils sont au volant.

Plan de communication :



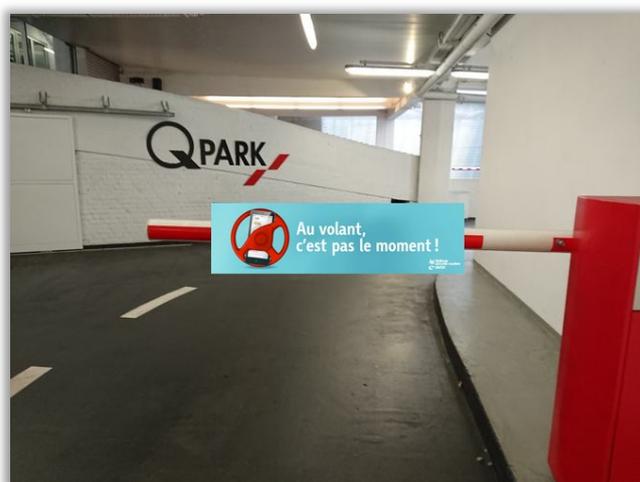
Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 affichettes auprès de notre réseau habituel.

Radio :

Diffusion d'un spot radio de sensibilisation sur les radios francophones entre le 9 et le 22/9, ainsi que sur la BRF en allemand. On y entend la sonnerie d'un téléphone qui chantonne à son propriétaire de ne pas décrocher son téléphone alors qu'il conduit son véhicule.

Affichage sorties de parking :

Le message a aussi été rappelé sur 38 barrières de parking (sortie) installées dans 17 grands parkings de centres commerciaux de Wallonie et 50 wobblers ont été installés dans 6 parkings pendant 2 semaines.



Volet entreprises :

Les conducteurs effectuant des déplacements dans le cadre professionnel ont un usage plus intensif du téléphone (pour tous les types d'utilisation) lorsqu'ils conduisent que les autres conducteurs. Ils ont donc plus de risques d'être impliqués dans un accident de la route. Au vu des résultats, l'AWSR a prévu un volet ciblé vers les entreprises.

Un kit de sensibilisation sur le téléphone au volant a été mis à disposition sur le site www.tousconcernes.be. Celui-ci comprenait un poster A3 à imprimer, un dépliant et une charte employeur/collaborateurs ainsi qu'un quiz en ligne. Les entreprises ont été averties de cette action par l'envoi d'un e-mailing via l'Arcop et le réseau de Mobility Managers du SPW.

OCTOBRE : Vitesse excessive ou inadaptée – volet 2

Objectif :

Poursuite des objectifs définis lors de la 1^{ère} campagne en avril.

Plan de communication :



Affichage le long des routes et autoroutes et envoi de plus de 2.300 posters auprès de notre réseau habituel.

L'accent a été mis sur la vitesse et le fait de lever le pied pour aider à la compréhension du message.

Radio :

Diffusion de trois spots radio en alternance sur Vivacité, Pure, Classic 21, NRJ et DH Radio ; Bel RTL, Radio Contact, Nostalgie, Chérie FM, Sud Radio et Mint et BRF du 21 au 28/10.

Le message de ces spots rebondissait sur les commentaires reçus lors de la première vague de la campagne du mois d'avril en évoquant notamment l'utilisation d'un mot anglais ou encore sa méconnaissance pour un public plus âgé.



En plus de l'espace média acheté pour la diffusion des spots, un partenariat plus large a été conclu avec Pure Fm et Tarmac étant donné le ton choisi pour cette campagne. Il comprenait :

- Article en homepage du site de Pure en ligne du 25/10 au 01/11.
- Annonce du concours « Gagnez un stage de conduite » avec un banner dans la newsletter de Pure du 25/10.
- Séquence Pop-Up dédiée à concours le 28/10 vers 17h15 (du 28/10 au 01/11).
- Quiz sur la vitesse pour remporter un stage de conduite préventive (300 sms de participation).
- Relais sur les plateformes (WEB & APP) le lundi 4/11.
- Concours 5 stages de conduite avec le jeu Chill/Pas Chill? dans l'émission de Vinz



NOVEMBRE : SPW : Conditions hivernales



DÉCEMBRE : BOB

Problématique :

- L'alcool reste une problématique de sécurité routière importante. En 2018 en Wallonie, 14 % des **conducteurs de voiture** testés après un accident corporel (1 sur 7) étaient positifs à l'alcool.
- Ces pourcentages sont sous-estimés étant donné que tous les conducteurs ne sont pas testés et que les tests ne sont pas spécifiquement réalisés lorsque la probabilité que les conducteurs rentrent d'une soirée arrosée est plus importante. Les nuits de week-end, par exemple, 1 conducteur testé sur 2 est positif à l'alcool.

Objectifs :

- Augmenter la désapprobation sociale à l'égard de la conduite sous influence.
- Faire en sorte que « conduire et ne pas boire » devienne une norme sociale particulièrement pendant les fêtes de fin d'année où les occasions de boire ne manquent pas.

Plan de communication :

Il s'agit d'une campagne interrégionale menée en collaboration avec Bruxelles-Mobilité, la Région flamande, Assuralia, les Brasseurs belges et la Police.

Affichage le long des routes et autoroutes. Possibilités de personnaliser les affiches sur le site www.bob.be pour les administrations communales et les zones de police qui le souhaitent.



1,4 million de sous-verres BOB se sont retrouvés sur les tables des établissements Horeca et de certains marchés de Noël de Belgique.



L'AWSR a fourni aux zones de police les célèbres porte-clés BOB pour récompenser les conducteurs sobres. Afin de soutenir l'intensification des contrôles prévue lors des Etats généraux wallons de la Sécurité routière, le nombre de porte-clés correspondait au nombre de contrôles négatifs effectués l'hiver passé au sein des différentes zones de police wallonnes, augmenté de 10 %, pour un total de 119.600 porte-clés.

La campagne BOB a également été présente en radio avec une diffusion nationale. En Wallonie, la campagne radio s'est étalée sur les 15 derniers jours de décembre sur La Première ; Vivacité ; Classic21 ; NRJ et DH Radio.

Le photobooth de BOB a été présent au Théâtre Royal de Mons 2 soirées (18 et 24/01/2020) Digital.

Une vidéo de sensibilisation BOB a été diffusée sur Facebook en campagne payante durant les 2 mois de campagne (décembre/janvier). En plus de la vidéo payante, une stratégie organique de publications a été réalisée sur la page Facebook « BOB » étalée du 28/11/2019 au 31/01/2020.



c. ACTIONS CIBLÉES

1) CYCLISTES

Problématique :

- Le risque d'accident mortel par minute est 1,5 fois plus élevé pour un cycliste que pour un automobiliste.
- 80 % des accidents impliquant un cycliste en Wallonie ont lieu entre le mois d'avril et le mois d'octobre.

Objectifs :

- Sensibiliser les cyclistes et automobilistes aux réflexes et comportements à adopter pour garantir leur sécurité sur la route.
- Augmenter les connaissances des cyclistes sur certains points d'attention spécifiques comme la visibilité ou encore l'entretien du vélo.
- Soutenir les associations de cyclistes.



Plan de communication :

Beau Vélo de Ravel

Présence sur le stand du SPW lors des 11 étapes du Beau Vélo de Ravel en Wallonie du 29/6 au 22/9.

Près de 250 check-up vélo gratuits ont été réalisés avec l'association Ateliersvélo.coop pour le compte de l'AWSR. Les cyclistes se voyaient remettre une carte « check-up » et un dépliant.

Diffusion de la carte « check-up »

Cette carte permet de réaliser soi-même un rapide contrôle des éléments vitaux de son vélo. Elle a été diffusée via les associations de cyclistes (Pro Vélo et Gracq), lors des étapes du Beau Vélo de Ravel ou encore à la demande d'événements (communes, associations, etc.).





Action « visibilité » du Gracq

Comme en 2018, l'AWSR a soutenu la campagne éclairage du Gracq « *Parce qu'être une lumière ne suffit pas, éclairez-vous* » en fournissant gratuitement 230 kits « visibilité » rechargeables.

Dans le cadre de cette campagne, les équipes du Gracq sillonnent la Wallonie en octobre pour distribuer en matinée et en soirée des kits aux cyclistes mal équipés, et des chocolats aux cyclistes qui ont déjà bien compris qu'être visible était important.

2) MOTARDS

Problématique :

En Wallonie, les motos représentent 1,5 % des km parcourus, mais sont impliquées dans 9 % des accidents corporels, et leurs occupants représentent 13 % de l'ensemble des tués. De manière générale, la gravité des accidents corporels enregistrés pour les motos est deux fois plus élevée que celle des accidents impliquant au moins une voiture.

Le port d'un équipement spécialement conçu pour la pratique de la moto permet de réduire sensiblement le risque de blessures en cas de chute.

Une étude de l'AWSR réalisée en 2019 a pourtant révélé que si le port du casque est pleinement acquis, ce n'est pas encore le cas pour les autres équipements : seuls 17 % des motocyclistes portent les autres équipements spécifiques à la moto (blouson, pantalon, gants, bottes mais également certains accessoires fluorescents).

8 accidents corporels sur 10 impliquant un motard ont lieu pendant la période s'étalant d'avril à octobre et 41 % des accidents mortels ont lieu pendant les journées de week-end (35 % des accidents corporels). La fin de l'hiver est donc le moment idéal pour organiser la journée du motard.

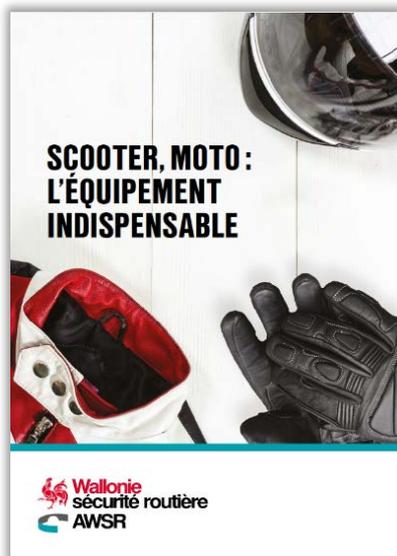
Objectif :

Sensibiliser les motards à porter un équipement complet et spécifiquement développé pour leur offrir un niveau de protection élevé.

Plan de communication :

Des dépliants et présentoirs ont été envoyés à plus de 130 concessionnaires wallons ainsi que des affiches A3 pour sensibiliser leurs clients.

A cet effet, un dépliant informatif sur l'équipement du motard a été spécialement développé sur la base des conclusions de l'étude de l'AWSR en collaboration avec la FEBIAC et Fedemot.



3) LA JOURNÉE DU MOTARD

Objectif :

Sensibiliser les motards aux bons réflexes à adopter afin de reprendre la saison moto en toute sécurité après l'hiver.

Journée du motard :

Le 31 mars 2019, l'AWSR a organisé, en collaboration avec Fedemot, la 3ème édition de la Journée du motard en Wallonie.

Au programme, des activités gratuites sur 3 sites de Liège, Braine-le-Comte et Bastogne :

- Remise en selle avec des instructeurs professionnels : 175 participants (comptabilisés).
- Check up gratuit par des mécaniciens du Campus de Francorchamps présents sur les 3 sites : 212 participants (comptabilisés).
- Démonstrations de trial free style.
- Initiation 125 cc : 142 participants (comptabilisés).
- Simulation d'un accident avec tous les intervenants des services de secours.
- Concours, goodies bag, bénédictions des motards, essais et expos/test motos.

Au total 2.500 motards ont participé, soit une augmentation de plus de 40 % par rapport aux 1.750 participants de 2018.



Plan de communication :
 Site web www.journeedumotard.be.

Posts sponsorisés sur Facebook.



Un Aftermovie.
 Promotion au Salon des Mandataires et au Salon Auto.

Collaboration avec Classic 21 :

- Mention sur antenne au Salon de l'Auto.
- Campagne radio auto-promo 7 jours (4 diffusions/jour –20 sec) du 18/03-24/03.
- Mention et bannière dans la newsletter des abonnés.
- Insertions en direct de la Journée du Motard.
- Mention sur le web, sur les réseaux sociaux la semaine précédant l'événement.

Collaboration avec Ethias :

- Affichage écrans dans 10 bureaux en Wallonie.
- Mailing clients motards (6.703 FR).

Collaboration avec Moto 80 :

- Publicités dans les numéros de janvier et février.
- Banner, pop-up, header vidéo et actualité sur le site moto80.be.

Collaboration avec Febiac :

- Articles sur Moto.be.
- Newsletter abonnés moto.be (45.000).
- Posts Facebook.



Concessionnaires et magasins :

- De nombreux magasins de motos et autres partenaires se sont associés à cette journée. Un kit de promotion leur avait été envoyé comprenant une affichette et des flyers.
- 400 affiches et 6.500 flyers ont été envoyés à près de 130 concessions moto.

d. LES CHÈQUES TAXI

Problématique :

- En 2018 en Wallonie, 14 % des conducteurs de voiture testés après un accident corporel (1 sur 7) étaient positifs à l'alcool. Ce pourcentage augmente même à plus de 17 % si on s'intéresse uniquement à la tranche d'âge des 18-34 ans.
- Selon les chiffres de l'AWSR, seuls 32 % des jeunes âgés entre 18 et 30 ans décident systématiquement à l'avance qui prendra le volant pour rentrer avant une sortie.

- 17 % des jeunes Wallons déclarent boire plus que de raison alors qu'ils doivent rentrer en voiture et 3 % ne se fixent aucune limite.
- Un jeune sur 3 ne prend pas le taxi car il juge le prix trop cher.

Objectif :

Proposer le taxi comme alternative à la voiture pour rentrer en sécurité les nuits de week-end et offrir une solution pour réduire le prix de ces trajets jugés trop coûteux par les jeunes.



Concept :

Le projet de chèques taxi BackSafe fait partie des 7 mesures présentées par le Ministre wallon en charge de la sécurité routière lors des Etats généraux wallons de la Sécurité routière de juin 2017. Il a été confié à l'AWSR.

Le projet-pilote a vu le jour fin mai 2018, en collaboration avec le Groupement national des entreprises de taxis (GTL). Les chèques se présentent sous la forme de chèques papier disponibles à la vente sur le site www.chèque-taxi.be. 10.000 chèques ont été mis en vente lors du lancement.

Quelles sociétés de taxis participent ? - Toutes les provinces -			
 LIÈGE TAX Site web 04/367.50.40	 TAXI À NAMUR SPRL 0477/272714	 TAXIS SICURELLA Site web 081/74.62.62	 TAXIS FABBRIMONE Site web 02/280.32.32
 TAXI JEAN-YVES Site web	 FONSECASE SPRL	 SPRL TAXI TOP Site web	 TAXIS BROECKX Site web

Uniquement valables les nuits de jeudi, vendredi et samedi de 23h à 6h, ils sont réservés aux personnes âgées entre 16 et 30 ans inclus. Le point de départ de la course du taxi doit être situé en Wallonie et la course est faite avec une des 27 sociétés de taxi partenaires reprises sur le site web.

En juin 2019, les 10.000 chèques taxi mis en vente ont été vendus. 10.000 autres chèques ont été réimprimés.

Au 31/12/19, plus de la moitié des chèques réimprimés avaient été vendus, soit un total de 16.000 chèques.

Plan de communication :

Promotion des chèques taxi par plusieurs festivals labellisés BackSafe. Certains ont parfois directement vendu des chèques sur le site de l'évènement via un système de dépôt.



Promotion/Mise en dépôt dans certains cercles étudiants, via les Patros ou encore des associations de prévention.

150.000 sets de table via le réseau Guidooh en novembre.

Relais de l'initiative sur FB pour le Nouvel An.



e. LE LABEL BACKSAFE

Depuis sa création en 2015, le label Backsafe ne cesse de se développer et est désormais actif dans 5 secteurs, à savoir : les festivités (festivals, festivités, soirées, événements estudiantins, etc.) avec une cinquantaine d'événements festifs labellisés en 2019, les bars/discothèques (en collaboration avec *Quality Nights*) avec 19 établissements labellisés, l'Horeca (en collaboration avec l'APAQ W), les mouvements de Jeunesse (en collaboration avec la *Fédération Nationale des Patros*) et depuis septembre 2019, le sport (en collaboration avec l'*Association des Clubs Francophones de Football*) avec 32 clubs labellisés en Wallonie.



Les critères du label portent toujours essentiellement sur la promotion et la mise en place de moyens de transport alternatifs, la diffusion d'un message de sensibilisation sur la sécurité routière (via un kit de communication mis gratuitement à disposition par l'AWSR), la mise en place d'une politique de boissons NA et l'accueil d'une action de prévention à la sécurité routière.

Nouveauté 2019

Une équipe dédiée aux actions de terrain a été mise en place au sein de l'AWSR dans le courant 2019. Elle a pour mission de réaliser des animations de sensibilisation à la sécurité routière sur différentes thématiques propres à celle-ci (alcool, vitesse, médicament, distraction etc.) lors d'événements.

Durant l'été 2019, l'équipe a dès lors pu réaliser une quinzaine d'animations autour de l'alcool sur des événements labellisés BackSafe à travers toute la Wallonie. Parmi les animations proposées, il y avait l'alcodose (nouvelle animation destinée à conscientiser le public sur les dosages d'alcool) mais également le traditionnel parcours simularoute ou encore le contrôle d'alcoolémie via l'éthylomètre. De nouveaux goodies ont été produits à cette occasion, tels que des gourdes, des ponchos, des necklaces, des gobelets alcodose, des lunettes de soleil, des bracelets, etc.

Cette nouvelle équipe a représenté une réelle plus-value pour le label BackSafe car, en plus d'assurer un discours spécifiquement orienté sur la sécurité routière, elle a également pu vérifier si les critères du label étaient bien respectés par l'organisateur et, sur certains événements, a pu assurer la vente de chèques-taxi directement sur leur stand.

Chèques-taxi

Les chèques taxi ont été vendus sur une quinzaine d'événements labellisés cet été dont un tiers étaient vendus au stand de l'équipe AWSR ce qui fait une belle progression par rapport à l'année précédente (où seuls quelques événements ont vendu des chèques-taxi comme les Solidarités ou encore les Fêtes de Wallonie à Namur) preuve qu'en un an, le bouche à oreilles a bien fonctionné.

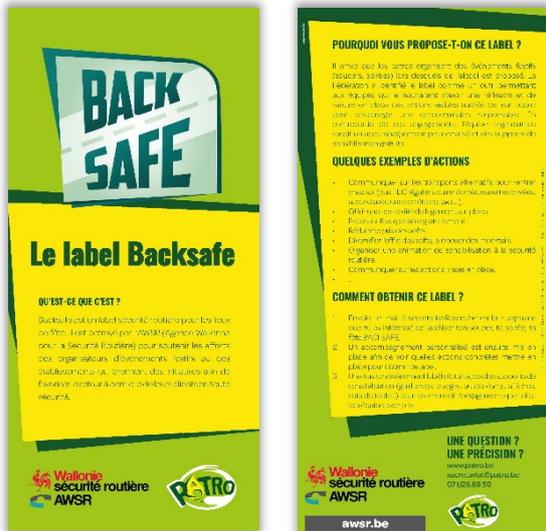
Partenariats

L'objectif du label BackSafe pour 2019 consistait à réitérer les précédentes collaborations établies au préalable mais également à élargir le label à d'autres secteurs et événements présents sur le territoire wallon.

APAQ W

Parmi les partenariats déjà établis, il y a le secteur de l'Horeca avec l'APAQ W qui a réitéré la labellisation de son *Week-end Découverte*, pour la troisième année consécutive, le week-end du 11 et 12 mai. Plus de 56 établissements ont participé à cet événement dont 35 brasseries, 16 vignobles et 6 distilleries. Chaque établissement participant au week-end était amené à sensibiliser ses visiteurs à une conduite responsable grâce à un kit remis à cet effet. Des boissons non alcoolisées étaient, par ailleurs, proposées à un prix démocratique et des animations sur la sécurité routière étaient organisées par l'équipe de terrain de l'AWSR dans quelques établissements importants.





FEDERATION NATIONALE DES PATROS
 La collaboration avec la Fédération Nationale des Patros a été renouvelée pour la deuxième année consécutive. Ce partenariat consiste à proposer aux membres de la Fédération de labelliser leurs événements selon une check-list établie en concertation avec la Fédération en lien avec leur charte « *Sens Alcool* ».

Après un premier bilan, il ressort que le label, ainsi que le matériel développé pour l'occasion, ont reçu un réel intérêt de la part du public. Les organisateurs ont été conscientisés et ont accepté de jouer le jeu. La procédure de labellisation a été relativement facile à mettre en place et les évaluations données étaient très complètes et les remarques constructives.

Au total, 8 festivités ont été labellisées sur les 50 prévues initialement. Même si le démarrage de la collaboration est progressif, on constate néanmoins que le bouche à oreilles fonctionne et que le label tend à se faire connaître auprès des groupes locaux et des régionales du Patro. Plus d'événements sont donc prévus pour 2020.

A la demande de la Fédération Nationale des Patros, un flyer explicatif sur le label BackSafe et la collaboration AWSR/Patros a été développé ainsi que la création de deux roll-up à l'effigie de BackSafe et des Patros avec un message de sensibilisation « *De jour comme de nuit, j'assure mon retour* » à disposer sur les festivités labellisées.

ACFF

En 2019, le label BackSafe s'est développé dans un nouveau secteur, celui du sport et plus particulièrement du foot avec l'Association des Clubs Francophones de Football (ACFF). Les clubs affiliés à l'ACFF ont désormais la possibilité de se labelliser moyennant la mise en place des critères propres au label.

Pour ce faire, des outils d'information et de sensibilisation ont été créés et sont mis à disposition des clubs affiliés qui en font la demande. Une séance d'information sur l'usage de ces outils et leur finalité ainsi qu'une réflexion sur le rôle de chacun dans le cadre d'une responsabilité sociétale accrue ont été proposées en début de saison à l'ensemble des clubs.



A ce jour, 32 clubs ont reçu le label BackSafe depuis le début de la saison en septembre 2019.

	Club
1	R. Stade Warremmien FC
2	RUS Sartoise
3	PAC/Buzet
4	R Anhée FC
5	Marloie Sport
6	R. Aywaille FC
7	US Beauraing 61
8	RCS Condruzien
9	RCS Libramontois
10	RUS Rebecquoise
11	R Soignies Sports
12	FC Eupen 1963
13	Etoile Elsautoise
14	Racing club Marcinelle
15	US Thy-Le-Château
16	RDC Cointe Liège

17	Cercle Sportif Andennais
18	RES Orgeotoise
19	Grez-Doiceau
20	RUS Assesse
21	Olympi Charleroi
22	R Arquet FC
23	Hombourg
24	Erpion Lacs de l'Eau D'heure
25	AS Montigny
26	Mont-sur-Marchienne Collège
27	AC Lustin
28	RCS Sart Tilman
29	
30	FC Ronvau
31	RUS Tellinoise
32	Malonne

f. ACTIONS DE TERRAIN

En mai 2019, une cellule « actions de terrain » composée 3 personnes a été mise en place. Dans un premier temps, elle a travaillé sur le contenu de modules d'animation sur la thématique de l'alcool au volant afin d'être opérationnelle sur les événements festifs de l'été, notamment les festivals et événements labellisés BackSafe. Elle a fait l'acquisition de matériel de sensibilisation ainsi que de goodies pour les participants.





L'équipe a aussi développé quelques outils ludiques sur les thématiques de la vitesse, de la distraction et de la ceinture de sécurité.



Au total, l'AWSR a été active sur 30 événements différents à partir de l'été, pour un total de 50 journées de prestations sur le terrain.

En fin d'année, l'équipe s'est rendue dans de grands centres commerciaux pour sensibiliser les passants à la veille des réveillons.

Listing des événements :

- W-E Découverte APAQ-W
- Spa-Francorchamps RallyCross
- Fête annuelle - Médecine du peuple
- Feux de la Saint Jean
- Les Ardentes
- Lasemo Festival
- Francofolies de Spa
- Portes-ouvertes ZP Ardennes-Brabançonne
- Fête de Wallonie Namur
- Seneffe Festival
- Fête de Wallonie / fête de la bière Nivelles
- Journée sécurité de la commune de Jemeppe-sur-Sambre
- Union Wallonne des Entreprises
- Scouts de Beaufays
- Inauguration E420 – SOFICO
- Summer Music Festival
- Garden Party Comblain-la-Tour
- Open Air de Gerpennes
- Fan Day FC Liégeois

- Bièrez-vous
- Vintage Music Festival
- ZP Botte du Hainaut
- Wallo Namur "Label Fête" (students)
- 24h Mouscron
- Trotty Event Veille de Namur
- Portes-ouvertes ZP Wavre
- No Man's World
- Haute école de Namur (Gestion hôtelière)
- BabyDays
- Centres commerciaux (Esplanade, Médiacité, Rive gauche, Grand prés)

Dans un 2^e temps, l'équipe a conçu des modules d'information pour des personnes référentes :

- Référents BackSafe de l'Association des Clubs Francophones de Football

Ce module sur le thème de l'alcool a été donné dans les 5 provinces de la Wallonie pour 23 représentants de clubs de football. Ceux-ci ont par la même occasion pu prendre connaissance des outils BackSafe et participer à une réflexion sur la responsabilité sociétale de chacun.



- Animateurs de mouvements de jeunesse

Un module pour informer et sensibiliser les animateurs de Scouts de Beaufays aux risques liés à la consommation d'alcool et la conduite a été donné.

Un autre module était consacré aux déplacements en groupe et rappelait le Code de la route et les règles de sécurité lorsque les animateurs accompagnent des groupes sur la voie publique.

75 jeunes âgés de 18 à 25 ans ont participé à ces deux modules.



g. ONLINE

Site corporate *awsr.be*

Le site *awsr.be* est le site institutionnel de l'Agence. On y retrouve les différents départements et leurs activités. C'est également sur ce site que les chèques taxi *BackSafe* peuvent être commandés.

En 2019, près de 108.000 personnes se sont rendues sur *awsr.be*, soit près du double par rapport à 2018, en majeure partie à la suite de la mise en ligne d'un module e-learning pour le « rendez-vous pédagogique ». Les candidats au permis de conduire optant pour la filière libre ainsi que leurs guides doivent en effet, avant de commencer le stage d'apprentissage, avoir suivi un rendez-vous pédagogique qui peut soit être réalisé en école de conduite agréée, soit en ligne, notamment via l'AWSR.

Le département d'aptitude à la conduite a également été intégré sur le site dans le courant de 2019 à la suite de la reprise des activités au sein de l'AWSR.

Plate-forme *tousconcernés.be*

Cette plate-forme est destinée aux citoyens désireux de s'informer sur la sécurité routière. Elle constitue la vitrine des campagnes de l'AWSR et héberge également toute une série d'informations et d'outils de sensibilisation utiles concernant les différentes problématiques de sécurité routière. En 2019, le site a comptabilisé 57.000 visiteurs uniques.

A la suite d'une analyse réalisée en 2019, il est prévu de développer en 2020 un site web modernisé et unique sur la base des deux sites existants dans un souci de rationalisation, de cohérence et de facilité pour les citoyens et les professionnels. Ce site permettra d'offrir un accès plus aisé et intuitif et de mieux mettre en avant les services et produits de l'AWSR auprès de ses différents publics.

Facebook/Twitter

En 2019, ce sont essentiellement les campagnes de sensibilisation, les événements *BackSafe* et les activités de l'AWSR qui ont été relayés sur les réseaux sociaux, en raison notamment d'un manque de ressources humaines au sein de l'Agence (vacance de poste pour un/e porte-parole, un/e chargé de communication et un/e webmaster pendant plusieurs semaines). Plusieurs campagnes ont fait l'objet d'une stratégie digitale payante sur Facebook.

La présence sur les réseaux sociaux sera l'une des priorités en 2020.

h. EMISSION « CONTACTS »

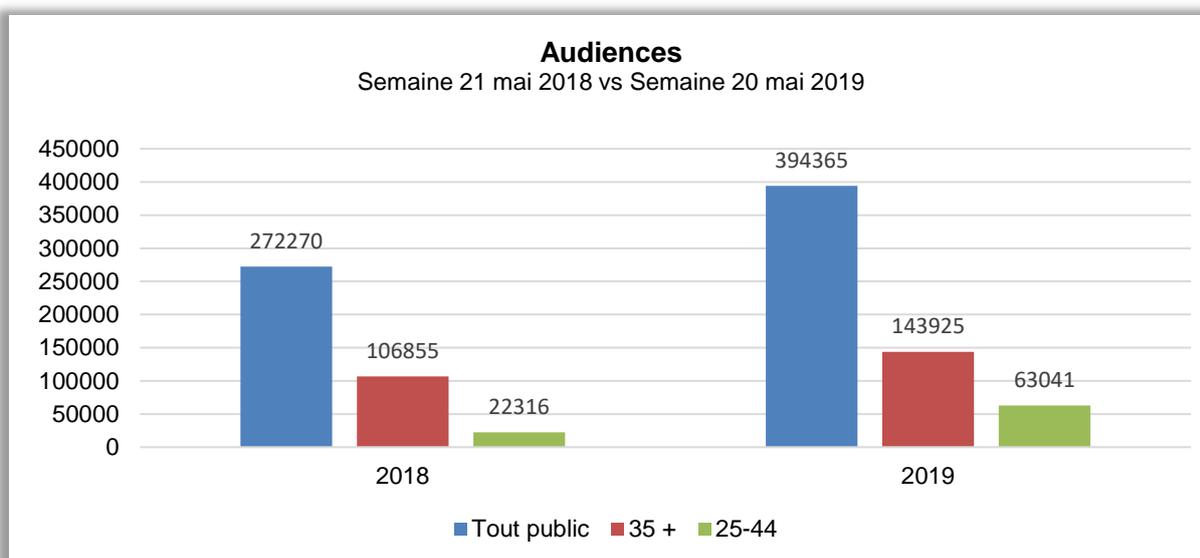
L'AWSR assure la cogestion de l'émission « Contacts » diffusée sur la RTBF, aux côtés de Bruxelles Mobilité et de la Police Fédérale, et participe aux comités de rédaction.

L'émission a été remaniée comme prévu début 2019. La présentation est désormais assurée par une présentatrice, Daniela Prepeliuc, avec l'intervention d'experts de l'AWSR, de Bruxelles Mobilité et de la Police Fédérale. L'habillage a été modernisé et l'émission comporte davantage d'infographies et de séquences didactiques.



La diffusion a été maintenue le samedi à 12h45 sur La Une, avec une rediffusion le dimanche à 18h25, mais une nouvelle séquence, « Contacts Express » a vu le jour. Elle est diffusée le mardi à 19h20.

On a constaté une augmentation de 150 % des audiences classiques et de 300 % des audiences sur la tranche des 35-44 ans.



En 2020, un déformatage sous forme de capsules et de tutos pour les réseaux sociaux devrait être entrepris.

i. RELATIONS PUBLIQUES

L'AWSR a connu une année chahutée en termes de représentation presse avec des vacances de poste au sein de l'Agence.

Néanmoins les contacts ont été maintenus afin d'en maximiser les retombées : interviews, communiqués, conférence de presse (BackSafe, DAC, EGVR, contrôles BOB).
Chaque campagne de communication a fait l'objet d'un communiqué en 2019.

Le remplacement du porte-parole devrait être opérationnel d'ici mi-mars 2020.

3. DÉPARTEMENT « SOUTIEN À LA POLITIQUE CRIMINELLE »

A. LA MISSION DU DÉPARTEMENT

Le département « Soutien à la Politique criminelle » (DSPC) a été créé en vue de soutenir les actions menées par les autorités policières et judiciaires dans le cadre des politiques de contrôle, de poursuites et de sanction en matière de sécurité routière.

La mission du DSPC est donc de jouer un rôle essentiel de soutien et de conseil auprès des nombreuses instances en charge de la politique criminelle. Par cette voie, il vise l'optimisation des pratiques policières et judiciaires en alliant sensibilisation et répression en vue d'améliorer les comportements des usagers de la route. Les effets escomptés sont ceux d'augmenter chez l'usager de la route, le risque subjectif d'être contrôlé ainsi que celui d'être poursuivi et sanctionné et, dès lors, de réduire l'apparition du comportement infractionnel.

B. LES ORGANES DE CONCERTATION ET LES COLLABORATIONS ÉTABLIES

Comité de police

Le DSPC réunit les représentants des autorités policières afin de débattre des démarches de collaboration entre l'AWSR et les services de police du territoire wallon, de recueillir les attentes et de faire état des projets en cours au sein du département et de l'AWSR. Le Comité est composé de la Direction de la Police fédérale de la route, de la CPPL - Commission permanente de la police locale - et des chefs de corps avec lesquels le département collabore activement dans certains dossiers, ainsi que des officiers référents auprès de la Région wallonne. En 2019, le Comité s'est réuni à trois reprises, le 15 février, le 14 juin et le 18 octobre.

Lors de ces rencontres, différents points sont soulevés en vue d'améliorer la politique de contrôle et la stratégie intégrée de sensibilisation/contrôle. Y sont notamment abordés : le projet de planning des campagnes grand public AWSR et l'évolution du concept BOB ; l'évaluation des besoins en dispositifs de contrôle de la vitesse dans le cadre des marchés publics régionaux ; les travaux des groupes de travail du CSWSR ; la communication au sujet des pratiques policières ; la création, l'adaptation et la distribution adéquate du matériel de prévention lors des actions de contrôle ; l'organisation du Réseau wallon des Référents circulation et son évolution ; les modules de formation adressés au public policier ; le projet d'habillage des véhicules de police et le calendrier spécifique des campagnes ; l'analyse des données policières en matière de contrôle de la vitesse.

Le Comité de police est désormais un lieu de concertation régulier entre les autorités policières et l'AWSR. Par ailleurs, de nombreux échanges ont lieu en dehors des réunions afin de valider les étapes intermédiaires de certaines initiatives.

Collaboration avec les parquets

L'objectif de la démarche est de tenir compte des réalités professionnelles des magistrats – section roulage dans le traitement pénal des infractions routières, et de rassembler les avis des autorités judiciaires en matière de politique des poursuites. Suite au constat de pratiques judiciaires dont la logique peut être différente selon l'arrondissement judiciaire (allant de la fixation de quotas à la pratique du classement sans suite selon le cas), le DSPC s'intéresse à la manière dont le contentieux routier est traité au sein des parquets, aux variables qui déterminent l'orientation des dossiers en fonction des sensibilités des magistrats, aux moyens qui leur sont impartis et aux spécificités de l'arrondissement judiciaire.

Ces différentes questions sont discutées avec les magistrats – section roulage en réunions bilatérales et dans le cadre du Sub-réseau Circulation routière de Wallonie mis en place en 2019 par le Collège des Procureurs généraux.

Collaboration avec les organes extérieurs en lien avec la politique criminelle

Les événements auxquels les membres du DSPC ont participé durant l'année 2019 ont permis d'alimenter la réflexion dans le cadre des activités en cours et de renforcer le réseau des partenaires au niveau régional et fédéral.

Le département est membre actif au sein des organes extérieurs suivants : le Comité de suivi de la convention de partenariat de sécurité routière ; la Commission provinciale de prévention de la criminalité du Brabant wallon ; le Comité du Centre régional de traitement (CRT) de la Police fédérale de la route de Namur.

Le DSPC est partie prenante du groupe de travail « Radars » présidé par l'autorité ministérielle régionale compétente ; du groupe de travail « CBE et sensibilisation » présidé par le SPF Mobilité et Transports ; du groupe de travail « Infractions excès de vitesse et données CBE » initié par le SAT Justice ; du groupe de travail « Mise en place d'un traitement administratif des infractions régionalisées » présidé par le SPW ; de la Taskforce « Amendes régionalisées » portée par le SPF Mobilité et Transports (où il est également question de l'évolution du projet CBE).

C. LES TÂCHES RÉGULIÈRES DU DÉPARTEMENT

Soutien de la stratégie intégrée sensibilisation/contrôle dans le cadre des campagnes

Durant l'année 2019, le DSPC a renforcé la collaboration avec les services de police wallons afin de renforcer, autant que possible, les actions de contrôle avec les thématiques abordées par le calendrier des campagnes grand public de l'AWSR. Pour rappel, le projet de calendrier est désormais discuté au sein du Comité de police. Dans son travail de rédaction de courriels lors de chaque campagne, le département encourage une communication et une activité policière qui augmentent chez l'utilisateur de la route, le risque subjectif de faire l'objet d'un contrôle policier lié à la thématique exposée. Outre la demande d'organiser les opérations policières en tenant compte du calendrier, le département invite les services de police à communiquer les résultats de leurs activités de contrôle *via* les sites et réseaux sociaux disponibles.

Le DSPC se met également à la disposition des services de police pour la distribution de matériel didactique selon les besoins exprimés, en lien avec la thématique de campagne. Dans l'optique

d'adapter l'offre aux besoins réels, le département propose systématiquement, à l'occasion des campagnes portant sur des comportements inadéquats, la mise à disposition du matériel correspondant et traite chaque demande spécifique.



Le DSPC a également mené un projet pilote d'habillage des véhicules des zones de police locale de Wallonie, se déclinant en 2 campagnes : la distraction au volant en mai 2019 (31 zones de police, 107 véhicules habillés) et l'usage du clignotant en octobre 2019 (38 zones de police, 143 véhicules habillés). Ces thèmes ont été choisis et soutenus par le Comité de police de l'AWSR. La qualité des supports a été améliorée au cours de l'expérience. Vu le succès du projet, le DSPC a soumis, au Comité de police du 18 octobre, le calendrier des campagnes spécifiques de l'année 2020.

Organisation du Réseau wallon des Référents circulation

Le Réseau wallon des Référents circulation (RWRC) est une évolution, à partir du 1^{er} janvier 2019, du « Réseau des coordinateurs du trafic ». À cette occasion, chaque zone de police locale wallonne a été invitée à désigner en son sein, les policiers porteurs de ce nouveau titre.



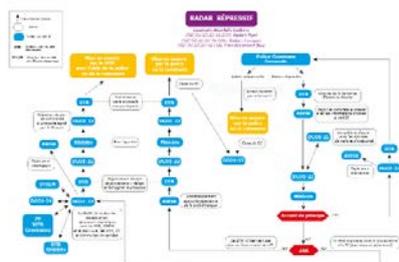
Le DSPC a créé une charte graphique comprenant un nouveau logo et de nouveaux supports destinés aux membres du RWRC. Par ses contours, le logo représente la délimitation géographique de la Région wallonne, le but du Réseau étant de faire circuler l'information au sujet des actualités réglementaires et de promouvoir le partage des pratiques policières en Wallonie. Par ses couleurs, le logo illustre la collaboration entre l'AWSR et les services de police et le travail de soutien exercé par l'Agence.

Le DSPC a organisé deux journées du Réseau: le 29 mars sur le territoire provincial namurois et le 11 octobre sur le territoire provincial luxembourgeois, en présence des autorités compétentes. Chaque événement a permis de réunir plus de 80 participants policiers. Les thématiques suivantes ont notamment été approfondies : l'agressivité dans la circulation, les véhicules ancêtres, la transformation automobile, les caméras ANPR, les nouveaux engins de circulation, l'aptitude à la conduite, le contrôle technique mobile... Le département avait épinglé ces besoins en échangeant avec les référents circulation.

Profitant de la gestion du Réseau wallon, le DSPC a créé l'Extranet du RWRC afin d'y partager le contenu abordé lors des événements (<https://www.aws.be/extranet>). L'objectif est donc de donner accès aux présentations des journées du Réseau et de permettre aux référents circulation de partager leurs pratiques, problématiques rencontrées sur le terrain, et de les problématiser à l'occasion des réunions du Réseau.

Evaluation des besoins en nouveaux dispositifs de contrôle de la vitesse

Dans le cadre de la gestion des marchés publics relatifs aux radars fixes répressifs, radars de franchissement de feu rouge et radars-tronçons (avec système ANPR), le DSPC a été chargé par le Cabinet ministériel d'accompagner les zones de police locale demanderesse dans l'évaluation de leurs besoins en nouveaux dispositifs de contrôle de la vitesse. De nombreuses démarches ont été réalisées à l'égard des 41 zones de police qui ont marqué un intérêt et ont décidé de répondre à l'offre. Le département s'est occupé de la réception et du traitement des demandes, plus précisément de la récolte des données disponibles pour chaque zone de police, selon le type de marché, de l'envoi de courriels informatifs complémentaires, du suivi individuel et du feedback selon l'évolution du dossier.



L'équipe a donc servi d'intermédiaire entre, d'une part, les services de police et, d'autre part, la Direction des systèmes de transport intelligents du SPW – Mobilité et Infrastructures, pour toutes les questions techniques et relatives aux zones à risque. Un tableau des intentions exprimées et des besoins identifiés a été régulièrement transmis à l'autorité politique et administrative régionale jusqu'en juillet 2019. Depuis, le DSPC continue de participer à la réunion mensuelle du GT « Radars » sous l'égide du cabinet ministériel compétent et des services du SPW chargés des marchés publics.

Contribution aux travaux du CSWSR

Depuis septembre 2016, le DSPC préside un groupe de travail qui se consacre à la problématique de la « Conduite sous influence de drogues ». Le groupe est composé de représentants de la police locale et fédérale de la route, de la magistrature debout et assise, du SPF Justice (Direction générale de l'organisation judiciaire, Administration générale des maisons de justice, Institut national de criminalistique et de criminologie), de la médecine généraliste et de l'Union royale pharmaceutique de la Province de Namur. La démarche s'inscrit dans l'optique de produire les impulsions politiques nécessaires à une plus grande effectivité des moyens mis en œuvre. Le groupe de travail se penche notamment sur la disparité des pratiques et l'évolution des dispositifs de contrôle, ainsi que sur la pertinence de distinguer les produits légaux et illégaux avec un focus sur la conduite sous influence de médicaments. Ce groupe avait d'ailleurs permis de formuler plusieurs recommandations qui ont été présentées lors des Etats généraux wallons de la Sécurité routière en juin 2017.

En 2019, le GT s'est de nouveau réuni afin de porter le projet d'organisation d'une journée d'étude à l'occasion de l'arrivée du collecteur salivaire dans le cadre du contrôle policier de drogues illégales. Cette journée a eu lieu en mai (cf. ci-dessous).

Le département a également présidé le groupe de travail « Trafic lourd » qui trouve sa justification dans la régionalisation des infractions relatives aux « poids lourds » (à savoir, le contrôle technique, le transport exceptionnel, le transport de matières dangereuses, la masse et le chargement du transport, la dimension et la signalisation du chargement) suite à la sixième réforme de l'Etat. Le groupe de travail a pour objectif de réunir les professionnels directement concernés par ces infractions régionalisées, à savoir l'UCR (Unité de contrôle routier) du SPW, la Police fédérale de la route et les zones de police locale pour ce qui concerne les organes de contrôle ; le parquet

section roulage, l'auditorat du travail, le fonctionnaire sanctionnateur régional et le tribunal de police en tant qu'organes de poursuites et de sanction. Le groupe a permis d'appréhender les difficultés rencontrées par ces professionnels dans la chaîne d'intervention jusqu'à la sanction, qu'elle soit administrative ou pénale. Le travail a permis de formuler de nouvelles recommandations, rédigées en 2019 et en voie d'approbation.

D. AUTRES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Journée d'étude sur la conduite sous influence de drogues



Le département a organisé une journée d'étude intitulée *Conduite sous influence de drogues* le 10 mai 2019, destinée principalement au public policier wallon. Depuis le 1er avril 2019, le prélèvement sanguin pratiqué à la suite d'un test salivaire positif a enfin été remplacé par la collecte de salive pour la recherche de drogues en matière de circulation routière. Désormais, un appareil appelé « collecteur salivaire » est utilisé à cet effet et le DSPC a donné la possibilité aux référents circulation wallons et autres partenaires, de se pencher sur les effets et les limites du nouveau dispositif à cette occasion. La journée a permis de réunir plus d'une centaine de participants.

Carte des sanctions



Au vu des modifications législatives de 2018 qui étend notamment le champ d'application de l'éthylotest antidémarrage. Le DSPC a actualisé la carte des sanctions et a averti les services de police de ce changement. En 2019, tous les partenaires ont été invités à se réapprovisionner de la nouvelle version de l'outil, évitant ainsi la distribution d'informations erronées. Un nouvel envoi a également été réalisé à l'égard des centres d'examen de conduite et des centres de contrôle technique.

Par ailleurs, la carte a été traduite en anglais pour répondre à une demande spécifique du SHAPE afin de sensibiliser leurs membres des règles en vigueur sur le territoire wallon.

Dépliant Drogues au volant



Le DSPC a conçu un nouvel outil intitulé « Drogues au volant : quels risques ? » destiné à l'ensemble des conducteurs afin de les informer sur les risques liés à la consommation de stupéfiants, la nouvelle procédure de contrôle pratiquée par les services de police ainsi que les poursuites judiciaires et sanctions encourues en cas d'infraction. Le DSPC a saisi l'occasion de l'entrée en vigueur du collecteur salivaire dans les pratiques policières pour développer un outil permettant de soutenir le travail policier dans le cadre d'actions préventives.

Ce dépliant a été approuvé par les membres du Comité de police en octobre, par les membres du Sub-réseau circulation routière Wallonie du Collège des Procureurs généraux en novembre ainsi que par ceux du groupe de travail « Conduite sous influence de drogues » en

décembre 2019. Il sera disponible en format A4 dépliant ainsi qu'en format A1 qui reprendra le schéma relatif à la procédure du contrôle policier.

Activités de représentation

En 2019, le DSPC a participé à différentes activités et réunions en tant que : membre des comités de sélection des policiers composant les CEP (Cellules Education et Prévention) auprès des gouverneurs de province (Brabant wallon et Hainaut) ; membre du Conseil d'administration de PEVR (Parents d'enfants victimes de la route) ; membre suppléant de la Commission fédérale de la Sécurité routière organisée et présidée par le SPF Mobilité et Transports.

4. DÉPARTEMENT « MATÉRIEL DIDACTIQUE POUR LA FORMATION À LA CONDUITE »

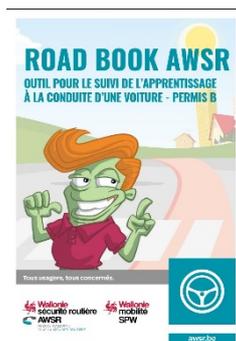
A. LA MISSION DU DÉPARTEMENT

La mission du département « Matériel didactique pour la formation à la conduite » est de fournir aux candidats conducteurs les outils nécessaires à une optimisation de leur formation à la conduite dans le cadre notamment de la réforme de la formation au permis « B », conformément aux recommandations du CSWSR approuvées par le Gouvernement wallon. Par Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2019 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, l'AWSR a été habilitée par le Gouvernement wallon pour organiser le rendez-vous pédagogique.

B. LES ACTIVITÉS 2019

Dans le cadre de cet objectif, l'AWSR a développé, en collaboration étroite avec la DGO2, le GOCA et des représentants des associations d'auto-écoles, trois « outils » destinés à améliorer la formation à la conduite des nouveaux candidats et en particulier des candidats choisissant la filière libre :

- Un applicatif « Ottocoach.be » qui a pour objectif d'assurer une meilleure prise en compte par le candidat conducteur des niveaux 3 et 4 de la matrice « Goals for Driver Education » (matrice GDE). Ce « guide AWSR de l'apprentissage à la conduite » veille à sensibiliser l'apprenti conducteur à une meilleure anticipation des situations à risques, et à le sensibiliser à une évaluation de son aptitude à la conduite en tenant compte des éléments qui peuvent compromettre cette aptitude.



- Un « Roadbook » dont l'objectif est de fournir, au candidat conducteur et aux guides, un document de référence détaillant les objectifs d'une formation à la conduite d'une voiture et les diverses compétences à maîtriser par le candidat conducteur.

- E-Learning « Rendez-vous pédagogique » : Session d'information et de sensibilisation aux exigences pour une bonne formation à la conduite dans le cadre de la filière libre : <https://www.rendezvouspedagogique.be/fr>.

Les différents documents sont disponibles via une page « matériel didactique » sur le site www.aws.be ainsi que sur le site www.monpermisdeconduire.be. Les trois documents sont disponibles en français et en allemand.

Au cours de l'année 2019, 34.068 personnes se sont inscrites à l'E-Learning AWSR.

5. DÉPARTEMENT « STATISTIQUES, ANALYSES ET RECHERCHES » (SAR)

A. LA MISSION DU DÉPARTEMENT

La mission du département est de collecter, centraliser, analyser et interpréter les connaissances et données nécessaires à la compréhension de problématiques de sécurité routière, dans le but de fournir une information rigoureuse, objective et utile aux décideurs et aux acteurs de la sécurité routière en Wallonie.

B. LES PROJETS DE 2019

a. PARTAGE DE CONNAISSANCES ET POSITIONNEMENT DE L'AGENCE

Dans le cadre direct de sa mission, le département répond à toutes demandes internes et externes de partage de connaissance. L'année 2019, avec la création de nouveaux départements au sein de l'AWSR, a été l'occasion de nombreux échanges et transferts de connaissance vers les nouveaux membres du personnel. L'équipe du département a aussi élaboré plusieurs états des connaissances permettant à l'AWSR de se positionner sur des sujets d'actualité.

b. SOUTIEN AU DÉPARTEMENT « COMMUNICATION/SENSIBILISATION »

Le département « Statistiques, analyses et recherches » donne des informations chiffrées sur les problématiques traitées par les campagnes de sensibilisation afin de communiquer efficacement vers les médias et le grand public et ce, en fournissant un soutien méthodologique lors de la rédaction des briefings des campagnes aux agences de communication.

En 2019, le département a réalisé les post-tests de cinq campagnes de sensibilisation.

Afin de poursuivre nos avancées en la matière, nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Université Catholique de Louvain. Les étudiants du cours « Effets des médias éducatifs » ont analysé plusieurs campagnes de l'Agence. Nous avons donc bénéficié de retours critiques qui pourront guider nos futures campagnes et qui ont élargi nos techniques d'évaluation des campagnes.

c. ANALYSE DES COMPORTEMENTS ET DES ATTITUDES DES USAGERS

Un des objectifs du département est de mieux comprendre les comportements des usagers de la route. Chaque année, une enquête auprès d'un nombre représentatif de wallons est lancée sur un thème précis. En 2016, pour la première édition de cette collection d'enquêtes intitulées « Ce que pensent les Wallons », nous nous étions intéressés à la vitesse excessive et inadaptée. En 2017, nous avons ciblé nos investigations sur la conduite sous influence de drogues et de médicaments. Le sujet de 2018 fut la distraction des conducteurs de voiture. Cette étude a été publiée en 2019.

À côté des sondages d'opinion dont le but est de collecter des informations sur les attitudes, les normes sociales, la contrôlabilité perçue ou encore les intentions des usagers sur un sujet particulier, nous collectons des données tirées de l'observation directe du comportement des usagers sur la route. En 2017, nous avons observé les vitesses des conducteurs de voiture ; en 2018, nous nous sommes penchés sur le port des équipements de protection individuel des

cyclistes, cyclomotoristes et motards en Wallonie. Ce sont ainsi près de 15 000 conducteurs de deux-roues qui ont été observés.

Les données collectées en 2018 ont été analysées et publiées dans le courant de l'année 2019.

Dans le cadre de la connaissance des comportements des conducteurs en matière de vitesse sur les routes wallonnes, les données des boucles de comptage présentes sur les autoroutes sont en cours d'analyse.

d. ANALYSE DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'AWSR dispose de la base de données des accidents corporels qui se sont déroulés sur le territoire belge depuis 1991. Grâce à cette source d'informations, le département peut répondre à de nombreuses questions de partenaires (Cabinet, SPW, Police, SPF, etc.) sur les accidents de la route. En 2019, ce ne sont pas moins de 236 demandes d'informations qui ont été traitées dont 40 % provenant de partenaires externes.

Comme chaque année, le département a publié son « Evolution globale de l'accidentalité », ouvrage reprenant les principales évolutions en matière d'accidentalité en Wallonie.

Ajoutons à cela, que le département Statistiques, analyses et recherches collabore activement depuis plusieurs mois avec la DGO1-21 sur l'analyse des accidents de la circulation au niveau des districts et des directions territoriales mais aussi sur la géolocalisation des accidents.

Le département SAR produit trimestriellement, depuis début 2019, le Tableau de bord de l'Accidentalité. Celui-ci présente les analyses les plus récentes de l'accidentalité wallonne sur base des données provisoires publiées par les services de police. Ce nouvel outil a pour but d'éclairer les professionnels de la sécurité routière sur les nouvelles tendances en matière d'accidents de la route en Wallonie.

e. ÉVALUATION DES ACTIONS

Un nouvel axe de travail s'est ouvert en 2016 pour le département : l'évaluation des actions et mesures prises pour améliorer la sécurité routière en Wallonie. Trois projets ont suivi leur cours en 2019.

Le premier est l'évaluation « sécurité routière » de l'autorisation de circulation des éco-combis sur le territoire wallon. Le but est d'évaluer le surrisque d'accidents ou d'incidents des éco-combis. Ce projet se poursuivra tout au long de la phase-test prévue par le SPW.

Le deuxième projet est l'évaluation de l'impact de l'installation de radars répressifs dans une zone de police wallonne. Ce projet d'évaluation « avant-après » est en cours depuis fin 2016. Fin 2019, les radars répressifs ayant été placés, la deuxième phase de collecte de données de vitesse a pu être menée ainsi que la préparation de la seconde phase de l'enquête d'opinion sur les radars. Cette dernière s'est déroulée début 2020.

Le troisième projet est la suite et la fin d'un projet-pilote d'évaluation d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière qui a été donnée par la CEP de Namur auprès d'élèves de 5^e et 6^e année secondaire. Le projet consistait en une étude « avant-après » permettant d'évaluer

les acquis des élèves suite à l'animation dispensée par les agents de la Cellule Education Prévention.

Le but de cet axe est de rechercher et d'orienter efficacement les moyens alloués à la sécurité routière.

Evidemment, ces recherches se font dans une relation de confiance avec les partenaires qui acceptent une évaluation indépendante de leurs activités.

f. GROUPE DE TRAVAIL / CONFÉRENCE / TRAVAIL SCIENTIFIQUE

Le département représente l'AWSR au sein de divers organismes tels que :

- le groupe de travail fédéral « Statistiques d'accidents »,
- le groupe de travail sur les accidents en passage à niveau organisé par Infrabel,
- le sous-groupe de travail sécurité routière de la Grande Région,
- le groupe COSIR organisé par le SPW,
- le groupe de travail sécurité routière au niveau du Benelux.
- Les groupes de travail « Poids lourds », « Conduite sous influence de drogue » et « Sécurité en agglomération » du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière

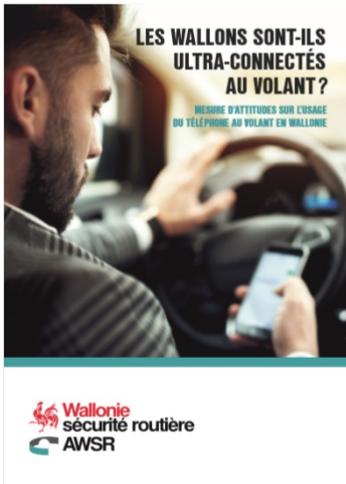
Le département poursuit aussi sa collaboration avec l'IFSTTAR en France et l'Université de Sherbrooke pour l'organisation de colloques francophones en sécurité routière. Ainsi, la première édition des Journées francophones de la Sécurité routière a été coorganisée par l'Université de Sherbrooke, l'IFSTTAR et l'AWSR en octobre 2019 à Québec sur le thème de la sécurité des piétons, des cyclistes et des nouveaux engins de déplacement. Plusieurs sessions sur la thématique de la sécurité routière ont également été organisées par ces mêmes acteurs lors des 2^e Rencontres francophones Transport Mobilité.

Dans le cadre de leurs activités scientifiques, les membres du département ont été sollicités comme relecteur pour un article scientifique, ont eux-mêmes publiés deux articles et ont donné sept présentations lors de colloques ou conférences internationales.

g. APERÇU DES PUBLICATIONS DE 2019

Roynard, M. (2019). Evolution globale de l'accidentalité – Bilan wallon 2018. Namur. Belgique. Agence wallonne pour la Sécurité routière.





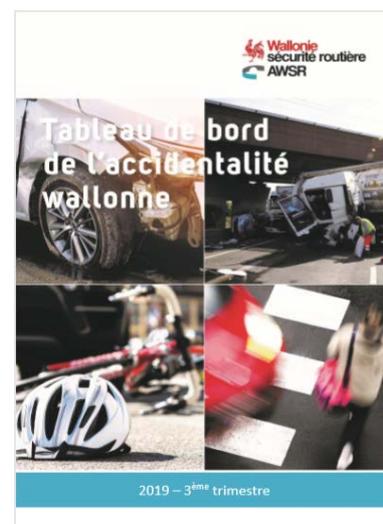
Roynard, M. (2019). Les Wallons sont-ils ultra-connectés au volant ? Mesure d'attitude sur l'utilisation du téléphone en Wallonie. Namur. Belgique. Agence wallonne pour la Sécurité routière

Roynard, M. (2019). Les conducteurs de deux-roues motorisés wallons sont-ils bien équipés ? Mesure de comportement. Namur. Belgique. Agence wallonne pour la Sécurité routière.



Roynard, M. (2019) Les cyclistes wallons sont-ils bien équipés ? Mesure de comportement. Namur. Belgique. Agence wallonne pour la Sécurité routière.

Tableau de bord de l'accidentalité wallonne, 2019 – 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020. Namur. Belgique. Agence wallonne pour la Sécurité routière.



6. DÉPARTEMENT « INFORMATION ET ORIENTATION DES VICTIMES DE LA ROUTE »

A. LA MISSION DU DÉPARTEMENT

Le département Information et orientation des victimes de la route de l'AWSR se met à la disposition de toute personne touchée de manière directe ou indirecte par un accident de la route ayant entraîné des dommages corporels et ce, quel que soit le moment à la suite de l'accident.

Les personnes touchées par un accident grave de la route peuvent se sentir perdues, démunies face à l'ensemble des démarches à accomplir. Les réactions émotionnelles peuvent inquiéter et beaucoup de questions s'entremêlent.

Un besoin d'écoute, de reconnaissance et d'aide concrète se fait donc souvent ressentir.



L'équipe de juristes et de psychologues regroupe différents profils de compétences : traumatisme et victimologie, droit pénal et criminologie, droit des assurances et réparation du préjudice, etc. Cette pluridisciplinarité permet de répondre à un maximum de questions liées à l'accident de la route. L'équipe centralise l'information nécessaire à la gestion des répercussions de l'accident et à la maîtrise des différents processus d'intervention. Elle renseigne l'existence des services spécifiques et professionnels spécialisés qui peuvent être activés suite à un accident de la route, et ce à toutes les étapes du parcours.

Le pôle psychologique offre la possibilité d'être écouté et soutenu gratuitement par des professionnels spécialisés sur l'impact psychologique d'un accident de la route. Mettre des mots sur des émotions, expliquer la source de certaines réactions et chercher ensemble des pistes de solutions peut constituer une première étape reconfortante et rassurante. L'analyse des besoins permet d'envisager, le cas échéant, l'orientation vers des structures spécifiques à proximité du domicile.

Le pôle juridique informe de manière précise sur les démarches à entreprendre suite à l'accident de la route et permet d'anticiper les problématiques auxquelles les personnes pourraient être confrontées. L'équipe répond à toutes questions concernant le droit des assurances et la réparation du préjudice corporel, les procédures judiciaires pénale et civile ainsi que les questions d'ordre administratif : aide à la lecture de documents complexes, informations sur les étapes qui précèdent l'indemnisation, appui lors des démarches auprès des professionnels, etc.

La mission du département est de réduire le risque de victimisation secondaire. Celle-ci se manifeste notamment lorsqu'une personne ayant vécu un événement traumatique se retrouve face à la lourdeur et à la méconnaissance des procédures qui en découlent, à des réponses inappropriées d'un système (institutionnel, professionnel, médiatique, etc.) ou de l'entourage (famille, amis, collègues, etc.), au manque d'information et à la banalisation de leur situation. Ce phénomène peut plonger les personnes fragilisées dans l'isolement, entraîner un sentiment d'abandon et aggraver les répercussions psychologiques et, par conséquence physiques de l'accident.

Le département n'a pas pour vocation d'intervenir en 1^{ère} ligne, ni d'assurer la défense juridique d'un dossier ou la prise en charge thérapeutique d'une personne traumatisée à la suite de l'accident.

L'équipe ne se rend pas sur le lieu de l'accident et ne participe à aucune décision prise par les autorités policières et judiciaires, ni par les compagnies d'assurances.

La position du département est de rester en dehors des débats portant sur la responsabilité et l'évaluation du dommage.

En 2019, l'équipe « Infovictimes » est intervenue auprès de 339 familles touchées par un accident de la route, portant le total de « dossiers » ouverts depuis la création du département à 1026 au 31 décembre 2019.

Chaque dossier peut faire l'objet de plusieurs demandes (juridiques, psychologiques ou administratives) et multiplie le nombre de démarches (appels téléphoniques, rédaction de courriers, recherche de documents, entretiens, etc.) en vue de résoudre les difficultés exposées par les personnes et de réduire les incompréhensions.

B. NOTORIÉTÉ DU DÉPARTEMENT

Chaque année, le département Information et orientation des victimes de la route mène des actions afin de faire connaître son activité au service du citoyen auprès du grand public.

En 2019 :

- Les Etats généraux wallons de l'Assistance aux victimes de la route relayés dans la presse (voir ci-dessous)
- Journée Portes ouvertes à la Zone de police de Wavre
- Emission *Contacts* consacrée aux victimes de la route
- Campagne à l'occasion de la journée mondiale du souvenir des victimes de la route (voir ci-dessous)
- Collaboration sur le projet « Sauve une vie 2 » (voir ci-dessous).

Ces moments permettent également de sensibiliser le citoyen aux répercussions parfois dramatiques et irrémédiables d'un accident de la route et de leur transmettre des informations essentielles afin de bien comprendre, par exemple, à quoi servent les couvertures d'assurances.

C. COLLABORATIONS ET RÉSEAU PROFESSIONNEL

Le partenariat avec le réseau professionnel est un des objectifs majeurs du département. Il assure la visibilité du service et permet de développer, chez les professionnels, le réflexe de l'orientation des personnes vers l'AWSR, lorsque les questions soulevées dépassent le cadre de leur mission. La collaboration permet la réflexion sur les différentes thématiques auxquelles sont confrontées les personnes touchées par un tel événement. L'enrichissement des connaissances et le partage d'expertise suggèrent sans cesse de nouvelles pistes d'actions et la conceptualisation d'outils, toujours en vue d'améliorer l'accompagnement des victimes de la route.

Concrètement, à l'occasion de diverses réunions et contacts dans le cadre de ses activités en 2019, l'équipe « Infovictimes » a renforcé les collaborations déjà établies avec les services d'assistance policière au sein des zones de police locale ; les plateformes d'assistance policière au sein de la Police Fédérale ; les services d'accueil des victimes au sein des maisons de justice,

les services d'aide aux victimes au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; le service de médiation Médiate ; Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances ; Feprabel, fédération des courtiers en assurances ; la Fédération wallonne des Entreprises de pompes funèbres, ainsi que les différents partenaires du monde associatif.



En 2019, le département a continué le projet de collaboration avec les services d'urgence, de soins intensifs, de traumatologie et les services sociaux des centres hospitaliers et des centres de réhabilitation de Wallonie afin que les acteurs professionnels relayent l'information de l'existence du département auprès des personnes touchées par un accident de la route.

Présentation du département aux professionnels en 2019 :

- Journées du personnel de la Zone de police Famenne-Ardenne
- Information à la Zone de police Vesdre
- Conférence du *Jeune Barreau de Namur* : « Actualité du tribunal de police »
- Informations aux membres de Feprabel Namur : association des courtiers.

G. LES ETATS GÉNÉRAUX WALLONS DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA ROUTE

Le 8 novembre 2019 ont eu lieu les Etats généraux wallons de l'Assistance aux victimes de la route.

Il s'agissait d'une journée dédiée aux personnes touchées directement ou indirectement par un accident de la route devant un public de professionnels concernés.

Face aux conséquences directes de l'accident, à la détresse, à la souffrance, au deuil, au handicap, aux difficultés, aux incompréhensions, à l'ignorance, aux frustrations, etc., gravite un réseau professionnel qui se consacre au déroulé de la procédure, à l'assistance, l'accueil, l'aide, l'information et l'accompagnement des personnes touchées. Cette journée a été l'occasion de mettre en évidence le partenariat qui lie le département à ce réseau, cette collaboration qui contribue sans nul doute à toujours améliorer l'approche professionnelle que nous pouvons offrir aux personnes touchées par un accident de la route.



La première partie de la journée était consacrée, d'une part, à l'historique du réseau professionnel et, d'autre part, au parcours long, fastidieux et complexe par lequel doit passer une personne confrontée à un accident de la route. Ce parcours peut être grandement facilité par un réseau professionnel efficace dont chaque intervenant peut devenir une source de soulagement. Les différents intervenants jouaient leur propre rôle afin d'illustrer à l'assemblée leur travail quotidien.

Un dépliant a été édité à cette occasion :

Le parcours d'une victime de la route : Rencontre avec les aides disponibles.

La deuxième partie de la journée a ouvert la discussion sur deux thématiques qui sont moins souvent abordées et qui méritaient d'être développées dans une perspective d'avenir.

La victimisation secondaire au travers de l'expertise médicale

L'expertise médicale est un sujet récurrent au sein du département de par les nombreuses questions qui sont posées par les victimes. L'expertise médicale est censée être bénéfique pour chaque partie (aussi bien la victime que l'assurance chargée de son indemnisation) mais elle suscite énormément d'inquiétude, d'incompréhension voire de colère chez les personnes expertisées. Ces sentiments peuvent malheureusement contribuer au sentiment de victimisation secondaire.

Avec les intervenants du jour représentant les compagnies d'assurances, l'expertise médicale et psychologique, nous avons tenté de décrypter pourquoi la victimisation secondaire est susceptible de se manifester durant le processus d'expertise médicale et d'évaluer ses conséquences dans la perception qu'a la victime de son dossier et de sa propre situation. Des pistes de solution pour limiter ce risque ont été suggérées et pourront être exploitées dans des groupes de travail futurs.

De citoyen conducteur à auteur d'un accident de la route : une vie de plus qui bascule ?

Cette thématique a débuté par un témoignage poignant. Maxence, 25 ans a livré son histoire devant cette assemblée de professionnels et a suscité une vive émotion en expliquant comment sa vie a été bouleversée par cet accident qu'il a lui-même provoqué alors qu'il était sous l'influence de l'alcool.

La discussion qui s'en est suivie avec une psychologue a mis en lumière le traumatisme dont peut souffrir l'auteur d'un accident de la route. L'objectif n'était en aucun cas de minimiser la responsabilité de l'auteur mais bien de proposer un regard différent sur ce statut et d'éclairer sur les enjeux que cela implique dans le schéma de l'accident de la route. Quelle place à prendre pour l'auteur dans cette situation, plus clairement quelle place s'autorise-t-il à prendre et quelle place la société lui autorise-t-elle de prendre, sans pour autant empiéter sur celle de la victime face à lui ? Cela pourrait avoir une influence sur la possibilité de demander de l'aide mais aussi sur l'aide disponible.

L'Asbl Médiate a ensuite partagé des témoignages éloquentes dans le cadre de la médiation réparatrice entre victimes et conducteurs impliqués dans un accident de la route.

C'était également l'occasion de mettre en évidence l'asbl flamande Evenzeer dont le fondateur, lui-même concerné, apporte un soutien psychologique aux personnes confrontées à cette situation.

H. LES PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

1. Edition d'un dépliant : « L'accident de la route avec décès : les premières questions »

Une première brochure générale intitulée « *Et maintenant on fait quoi ? L'accident de la route avec dommages corporels* » a été éditée en mai 2017. En 2018, une deuxième brochure qui s'intitule « L'accident de la route avec décès » a été publiée.

L'objectif de ces brochures est d'éclairer utilement les personnes concernées sur les étapes qui suivent l'accident et de fournir des informations essentielles dans le but de les soutenir et de faciliter les démarches liées à ce traumatisme.

Ces deux brochures abordent tous les aspects définis comme essentiels à porter à la connaissance des victimes et de leurs proches après l'accident. Ces outils ont pour finalité de servir de repère ; c'est pourquoi il a été fait le choix de contenus techniques, dans une forme aisément compréhensible, qui font écho à la complexité des démarches abordées.

Ces deux brochures, téléchargeables sur notre site internet, sont envoyées aux personnes qui contactent notre service selon leur situation, et sont également distribuées auprès des partenaires professionnels, en contact direct avec les personnes touchées par un accident de la route.



En 2019, et dans la continuité de la deuxième brochure consacrée aux personnes ayant perdu un proche dans un accident de la route, le département a édité un dépliant reprenant les informations urgentes à porter à la connaissance des familles qui sont, bien malgré elles, rapidement confrontées à des démarches à entreprendre et à des décisions à prendre : choix de l'entreprise de pompes funèbres, dernier hommage, funérailles, déclaration aux assurances...

Il s'agit d'un outil qui accompagne l'intervention du service d'assistance policière aux victimes et des policiers lors de l'annonce de la mauvaise nouvelle et qui est remis à la famille comme un support aux informations que le professionnel transmet verbalement aux personnes fragilisées par l'annonce et qui ne sont peut-être pas en mesure de les retenir. Nous avons pour cela le soutien des chefs de corps de chaque zone de police et les directions de la police fédérale.

2. Campagne de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route

La « Journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route » a été instaurée en 2005 par l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, elle est commémorée chaque année le 3^{ème}

dimanche du mois de novembre dans de nombreux pays sur tous les continents. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'ampleur des dégâts émotionnels et économiques causés par les accidents de la route et de rendre hommage aux victimes et aux services de secours et de soutien.



En 2019, comme en 2017 et 2018, l'AWSR a diffusé sur les ondes un spot radio informant de l'existence du département Information et orientation des victimes de la route et invitant les personnes concernées à contacter le service.

Suite à cette campagne, une centaine de familles ont pris contact avec le département et, pour environ la moitié d'entre elles, des situations qui perduraient depuis plusieurs mois ont pu être débloquées.

3. Offre de formation adaptée au public professionnel selon les besoins

Le contact quotidien avec les personnes, quel que soit le rôle joué dans l'accident, quel que soit le temps écoulé depuis, nous a permis également de rassembler des témoignages, des expériences et de mettre en évidence des attentes, des besoins, dont l'un des principaux est sans nul doute la reconnaissance de leur situation.

Souhaitant faire profiter le réseau professionnel de cette vision peut-être plus globale, l'équipe du département Information et orientation des victimes de la route développe une offre de formation spécifique à l'égard des professionnels qui entrent en contact avec les victimes et leurs proches. Cette offre de formation a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité des interventions à la suite de l'accident, en fonction des difficultés et obstacles rencontrés, en leur permettant de développer de nouvelles connaissances, de porter un regard sur leur propre vision et leur approche à l'égard des citoyens concernés et d'élargir l'ensemble des outils susceptibles de les aider dans leur quotidien professionnel.

L'offre de formation du département se concrétise en trois modules de base dont les matières visées relèvent de la victimologie, du droit des assurances et du droit pénal. Le principe est de sensibiliser le professionnel à une matière à laquelle il peut être confronté mais dont la maîtrise ne rentre pas dans le cadre de ses compétences (par exemple, le module « Assurances » adressé aux travailleurs sociaux ou le module « Empathie » adressé aux gestionnaires de sinistres).



Le point sur les assurances, les procédures judiciaires et l'indemnisation du dommage

L'objectif de ce workshop est de sensibiliser à l'importance des couvertures d'assurances et de donner un aperçu des droits dont disposent les personnes ainsi que leurs proches après un accident de la route.

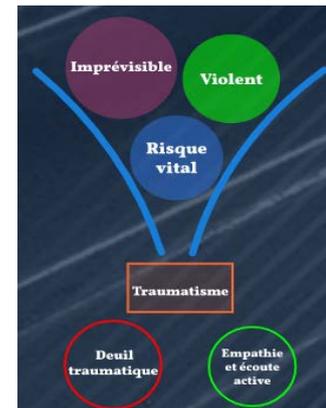
La première partie est consacrée aux principales assurances susceptibles d'intervenir après un accident de la circulation et à leur utilité selon le cas de figure. La deuxième partie met en avant

certaines catégories de victimes bénéficiant par la loi d'un régime particulier : les « usagers faibles » et les « victimes innocentes ». Quelles sont les incidences de ces statuts ? La troisième partie aborde les différents postes du dommage indemnisable à partir d'un accident fictif.

L'accident de la route en tant qu'événement traumatique

L'objectif de ce workshop est de permettre une meilleure compréhension des répercussions psychologiques résultant d'un accident de la route. Au travers de l'analyse des réactions individuelles, sont proposés des pistes et des outils susceptibles de réduire, au regard de l'expérience de chacun, le phénomène de victimisation secondaire.

La première partie présente les particularités d'un accident de la route et le définit en tant qu'événement potentiellement traumatique. Les étapes réactionnelles suite au trauma sont ensuite définies sur une ligne du temps, permettant de mettre en lumière les différents profils de victimes.



La deuxième partie définit l'empathie et présente comme objectif de sensibiliser le professionnel aux techniques d'écoute active. Au regard d'exercices et de partage d'expériences, il est démontré qu'au-delà des bénéfiques à l'égard des personnes touchées, cette approche contribue également à l'efficacité professionnelle et au sentiment de satisfaction personnelle.

Dossier d'agrément à l'ANPA

Ces deux premiers modules ont fait l'objet d'une analyse approfondie par la direction de l'**Académie de police de Namur**, ce qui a permis de constituer un dossier d'agrément et de le soumettre à l'approbation de la Police fédérale afin qu'ils soient intégrés dans le programme de formation continuée à partir de 2019.

Au lieu des 3 heures initiales, il s'agit d'une journée de formation où la théorie s'articule avec des exercices pratiques et des mises en situation. Le module psychologique de 8h a été dispensé deux fois en 2019. Le module assurances est planifié en 2020.



La victime de la route : points d'attention et de questionnement dans le processus judiciaire à la suite de l'accident

Il est question de faire le point sur la manière dont la notion de « victime de la route » se distingue de celle de « victime » d'autres phénomènes délinquants ; de la dichotomie juridique « auteur/victime » qui ne se retrouve pas toujours dans la réalité de l'accident et sa multifactorialité.

Les personnes impliquées dans un accident de la route se retrouvent prises dans un processus judiciaire qui bien souvent leur échappe : la complexité des procédures, la proactivité dont doivent

faire preuve les victimes entraînent bien souvent incompréhensions, désillusions et colère. Le professionnel pose des actes et prend des décisions. Ces actes et ces décisions peuvent être perçus comme inadéquats et ne rencontrent pas toujours les attentes des victimes. Au travers d'illustrations à divers moments de la procédure judiciaire, il est fait état de ces répercussions sur la personne et son entourage et des améliorations possibles dans les traitements par des professionnels.

Ce module a été dispensé en janvier 2019 à l'attention des magistrats, lors de la formation organisée par l'IFJ (Institut de formation judiciaire) portant spécifiquement sur « la place de la victime dans le système pénal ». À cette occasion, son titre précis fut : « La victime de la route dans le processus judiciaire : confrontation de deux réalités au travers d'un témoignage ». En effet, l'équipe était accompagnée de représentants de l'asbl Greg & Mel, parents d'un enfant décédé dans un accident de la route.

Le département continuera en 2020 à élargir et à diffuser l'offre auprès de ses partenaires. Force est de constater que cette activité accentue la collaboration entre le département et le réseau professionnel, renforçant également la visibilité du service auprès des personnes directement touchées.

4. Participation et contribution à des projets extérieurs

Le département Information et orientation des victimes de la route a contribué à la diffusion de la campagne de sensibilisation « Sauve une vie 2 », mettant en scène un motard victime d'un accident de la route. Cette campagne sous forme de film interactif, d'abord destinée à la formation des intervenants des soins de santé, a été élargie au grand public afin de tester ses connaissances sur les bons réflexes et premiers gestes à effectuer en tant que témoin d'un accident de la route.

Comme chaque année, le département a participé en 2019 aux réunions du groupe de travail « Opvang Verkeersslachtoffers », équivalent néerlandophone du groupe de travail « Assistance aux victimes » de l'AWSR, permettant la transversalité de l'information et un point de collaboration entre les deux régions en la matière.

7. DÉPARTEMENT D'APTITUDE À LA CONDUITE

A. RÉGIONALISATION DE LA COMPÉTENCE « ÉVALUATION DE L'APTITUDE À LA CONDUITE »

La 6^{ème} réforme de l'Etat a transféré aux régions la compétence de l'évaluation de l'aptitude à la conduite d'un véhicule pour les personnes souffrant d'une diminution fonctionnelle. Le Ministre wallon a confié l'exécution de cette compétence à partir du 1^{er} mai 2019 à l'AWSR. Des arrêtés ministériels ont été rédigés en ce sens¹.

C'est dans ce cadre que l'AWSR a mis en place un nouveau département d'Aptitude à la conduite (DAC). Dorénavant, le DAC de l'AWSR est le centre compétent en Wallonie en matière d'évaluation de l'aptitude à la conduite.

La première partie de l'année a été consacrée à la mise en place du service et à l'acquisition de tout le matériel nécessaire, en ce compris la flotte de véhicules proposant les adaptations possibles en fonction de différentes situations physiques et médicales qui peuvent se présenter. L'AWSR a déménagé afin de disposer d'un espace suffisant et d'un lieu conçu et étudié pour un accès adapté aux personnes à mobilité réduite

Le 17 octobre 2019, l'AWSR a officiellement inauguré le département d'Aptitude à la conduite, en présence de la Ministre de la sécurité routière, Madame Valérie De Bue et du réseau professionnel concerné par la problématique (voir en détail ci-dessous).

B. MISSION DU DÉPARTEMENT D'APTITUDE À LA CONDUITE

Que dit la loi ?

La loi portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique stipule que :

« Tout conducteur doit être en état de conduire, présenter les qualités physiques requises et posséder les connaissances et l'habileté nécessaires. Il doit être constamment en mesure d'effectuer toutes les manœuvres qui lui incombent et doit avoir constamment le contrôle du véhicule ou des animaux qu'il conduit »².

En d'autres termes, chaque conducteur ou futur conducteur d'un véhicule motorisé pour lequel un permis de conduire est requis doit satisfaire aux normes minimales fixées par l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire. Cette annexe liste une série de pathologies qui peuvent avoir un impact sur l'aptitude à la conduite.

Ces normes médicales s'appliquent pour :

- Le permis de conduire du groupe 1, c'est-à-dire pour la conduite à titre privé : catégorie AM (cyclo), A1, A2, A (moto), B (voiture), B+E (voiture + remorque lourde) et G (tracteur) ;
- Le permis de conduire du groupe 2, c'est-à-dire pour la conduite à titre professionnel : catégorie B, B+E, C1, C1+E, C, C+E (camion), D1, D1+E, D ou D+E (camion, bus et taxi).

¹ Arrêté ministériel du Gouvernement wallon portant exécution de l'article 45 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, M.B., 1^{er} février 2019

Arrêté ministériel abrogeant l'arrêté ministériel du 27 mars 1998 portant exécution de l'article 45 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, M.B., 11 avril 2019

² Art. 8.3 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, M.B., 9 décembre 1975

Si le médecin diagnostique la présence d'une affection ou d'une anomalie physique ou psychique susceptible d'entraîner un degré d'incapacité fonctionnelle de nature à compromettre la sécurité lors de la conduite d'un véhicule à moteur, il est tenu d'informer son patient de la situation et de l'envoyer vers un centre agréé pour l'évaluation de son aptitude à la conduite, en l'occurrence le DAC pour la Wallonie

Le conducteur doit présenter son permis de conduire à l'autorité qui l'a délivré, en l'occurrence l'administration communale, dans les 4 jours suivant la date à laquelle il a appris qu'il ne satisfaisait plus aux critères médicaux. Il pourra le récupérer à l'administration communale une fois qu'il sera à nouveau déclaré apte à conduire sur le plan médical.

Le département d'Aptitude à la conduite a donc pour mission d'évaluer et de déterminer l'aptitude à conduire de citoyens candidats ou détenteurs d'un permis de conduire qui, suite à une affection médicale, une maladie (congénitale ou acquise) ou un accident de la vie, présentent une diminution de leurs aptitudes fonctionnelles pouvant influencer une conduite en toute sécurité.

Une décision est prise sur base de la préoccupation première relevant de la sécurité routière : la sécurité du candidat lui-même, de ses éventuels passagers et des autres usagers de la route. C'est la priorité du DAC. Tout en étant également conscient du besoin de mobilité et d'autonomie de chacun. Il s'agit donc d'un équilibre à trouver.

La spécificité du DAC réside en la possibilité de proposer des solutions alternatives à la décision ferme d'inaptitude. En effet, moyennant certains aménagements, la décision prise par le DAC rend encore possible la conduite d'un véhicule motorisé malgré une situation médicale qui peut faire soupçonner le contraire.

C. DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'équipe du DAC est composée médecins, de neuropsychologues et d'ergothérapeutes experts en évaluation de l'aptitude à la conduite.

Etape 1 : Analyse du dossier médical

Un candidat à l'évaluation de l'aptitude à la conduite adresse au DAC un dossier personnel reprenant toutes les informations pertinentes concernant sa situation médicale, son parcours de vie et toute autre information utile.

Une analyse détaillée de ce dossier est effectuée par l'équipe qui détermine quels bilans et/ou tests le candidat devra réaliser.

Etape 2 : Rencontre avec les experts du DAC

Le candidat est convoqué, soit au siège central à Jambes si un bilan médical et/ou neuropsychologique est nécessaire, soit dans l'une des antennes provinciales situées dans toute la Wallonie, permettant au candidat d'effectuer le test pratique sur route à proximité de chez lui et dans un environnement familial.

Le candidat est tout d'abord accueilli, rassuré et informé sur la nature des tests qui vont être effectués. Le dialogue prend une place importante tout au long de la procédure.

Les bilans effectués au DAC, selon la situation personnelle de chaque candidat, sont les suivants :

- un bilan fonctionnel ;
- un bilan médical ;
- un bilan neuropsychologique ;
- un bilan visuel ;
- un test pratique sur route.

Le test pratique sur route a pour but d'établir si les troubles fonctionnels se répercutent concrètement sur la conduite ou si le candidat a développé des techniques de compensation suffisantes pour contrer leurs effets directs. Le test pratique permet également aux experts de vérifier l'adéquation entre les adaptations du véhicule et l'aptitude fonctionnelle du candidat.

Etape 3 : La décision médicale

Au regard de la situation médicale, des rapports, des observations et des bilans réalisés, après réflexion et discussion avec les experts, le médecin du DAC prend une décision quant à l'aptitude à la conduite du candidat. Pour rappel, celle-ci part du principe que la sécurité routière pour lui-même et les autres usagers de la route est une priorité. Néanmoins, la mission du DAC est également de trouver un équilibre entre les besoins de mobilité et d'autonomie de chacun et la sécurité routière.

La décision est retranscrite de manière officielle sur le Modèle XII, uniquement délivré par un centre agréé pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite, tel que le DAC. La décision peut prendre les formes suivantes :

1. Le candidat est apte à la conduite sans condition, restriction, ni adaptation
2. Le candidat est apte à la conduite, moyennant certaines conditions d'usage de son permis de conduire³, par exemple :
 - port d'une correction optique ;
 - conduite restreinte aux trajets de jour ;
 - conduite restreinte aux trajets dans un rayon de ... km depuis le lieu de résidence, ou uniquement à l'intérieur d'une ville/d'une région ;
 - pas de conduite sur autoroute ;
 - ...
3. Le candidat est apte à la conduite moyennant certaines adaptations de son poste de conduite, par exemple :
 - accélérateur et frein au volant ;
 - pédale d'accélérateur placée à gauche de la pédale de frein ;
 - boule au volant avec les fonctions des clignoteurs, phares, essuie-glaces intégrées ;
 - conduite avec joystick ;
 - ...
4. Le candidat est inapte à la conduite :

³ Les codes harmonisés de l'Union européenne se trouvent sur le site internet : www.testaptitudeconduite.be

La situation médicale actuelle du candidat ne correspond pas ou plus aux normes médicales et ne garantit pas une conduite en toute sécurité. La personne n'est médicalement plus apte à la conduite d'un véhicule motorisé.

Les décisions d'inaptitude sont les moins fréquentes. Le DAC cherche d'abord des solutions alternatives.

Quelle que soit la décision, elle peut avoir un caractère permanent ou être accompagnée d'une date de validité limitée.

Dans le cas où le candidat a été déclaré apte à la conduite sans limitation dans le temps et que sa situation médicale se dégrade sur le plan fonctionnel, il faut réévaluer l'aptitude à la conduite. De la même manière, si le candidat a été déclaré inapte à la conduite et que sa situation médicale évolue favorablement, il a la possibilité de recommencer la procédure d'évaluation, habituellement pas avant 6 mois après la décision.

Dans certains cas, pour permettre une évaluation en toute objectivité, des cours en école de conduite soient nécessaires, soit pour se familiariser à la conduite avec l'adaptation à aménager sur le véhicule, soit pour permettre au candidat d'acquérir les compensations nécessaires afin de pallier les légers troubles résiduels. Certaines écoles de conduite disposent d'un véhicule adapté et le DAC en met à leur disposition lorsque des adaptations plus spécifiques sont nécessaires.

Une évaluation à la fin des cours est alors effectuée par un expert, afin de permettre au médecin du DAC de prendre la décision finale.

Une fois que le Modèle XII avec la décision d'aptitude à la conduite a été délivré, le candidat doit se rendre à son administration communale afin :

- D'obtenir son permis de conduire provisoire après avoir réussi les examens théorique et pratique du permis de conduire s'il est en apprentissage, ou ;
- De récupérer son permis de conduire si, en tant que titulaire d'un permis de conduire, il l'a remis, comme l'indique la loi, à sa commune endéans les 4 jours qui ont suivi le diagnostic médical, ou ;
- De faire adapter son permis de conduire selon les codes de conditions d'usage du permis de conduire ou d'adaptations au véhicule.

D. ACTIVITÉ DU DAC

Evolution mensuelle de réception des nouvelles demandes d'évaluation :

Mois	Dossiers entrés	Cumul
Mai 2019	60	60
Juin 2019	203	263
Juillet 2019	166	429
Août 2019	135	564
Septembre 2019	130	694
Octobre 2019	202	896

Novembre 2019	161	1057
Décembre 2019	150	1207

Relevé d'activités du 1^{er} mai⁴ au 31 décembre 2019 :

	Nombre	
Total de dossiers entrés	1207	
Total de dossiers clôturés	712	
Bilans médicaux	180	
Bilans neuropsychologiques		
Effectués au DAC	103	
Externes : analysés par le DAC	117	
Bilans fonctionnels + test pratique sur route	750	
Prescriptions apprentissage en école de conduite	44	
		Pourcentage
Décision d'aptitude sans restriction ni adaptation	194	27%
Décision d'aptitude avec restriction d'usage du permis de conduire	213	30%
Décision d'aptitude avec adaptation du poste de conduite	117	16%
Décision d'aptitude avec restriction ET adaptation	148	21%
Décision d'inaptitude	40	6%
Décision sans limitation dans le temps	93	13%

Outre le planning des convocations, le délai entre la réception de la demande d'évaluation et la clôture du dossier dépend de plusieurs paramètres :

- Les experts sont en attente de rapports médicaux externes supplémentaires pour pouvoir se prononcer
- Le DAC tient compte de la validité du permis de conduire (une convocation trop rapide faisant perdre de précieux mois au candidat)
- Le candidat suit un écolage en école de conduite

Les 495 dossiers ouverts en 2019 mais non-clôturés se retrouvent dans l'une de ces catégories.

E. PROMOTION DU SERVICE

1) VIS-À-VIS DU RÉSEAU PROFESSIONNEL

La promotion du service s'est effectuée en plusieurs temps.

L'AWSR a établi des conventions de collaboration avec AIBV, le groupe AutoSécurité et certains centres hospitaliers et de revalidation, afin de bénéficier de locaux adaptés à l'évaluation de

⁴ Pour rappel, l'activité a concrètement démarré le 1er mai 2019 : voir plus haut

personnes à mobilité réduite dans les différentes provinces de Wallonie. Cette démarche a permis de proposer aux candidats de réaliser la procédure à proximité de chez eux dès le début de l'activité et parallèlement, de rencontrer une première partie des acteurs professionnels concernés par la problématique.

Dans la foulée, un courrier officiel annonçant le démarrage de l'activité au sein de l'AWSR a été adressé aux directions générales et médicales des centres hospitaliers et de revalidation de la Wallonie, à l'ordre des médecins, à l'AVIQ et à Assuralia.

A l'occasion de l'inauguration officielle du service qui a eu lieu le 17 octobre 2019, le réseau professionnel du DAC a été largement étendu puisque l'invitation à l'événement a également été adressée aux chefs de service neurologie, médecine physique, revalidation, social et communication des centres hospitaliers et de revalidation wallons, à l'association belge des neuropsychologues, à la ligue Alzheimer, à l'association Parkinson, au Ressort pour personnes cérébrolésées, aux écoles de conduite, aux gouverneurs de province et aux différentes associations susceptibles d'adresser des candidats au DAC.

D'autres occasions ont permis de toucher un public professionnel différent comme la présentation du DAC au Réseau wallon des référents circulation, impliquant que l'information circule dans les différentes zones de police.

2) VIS-À-VIS DU GRAND PUBLIC

La première source d'information pour le grand public est le monde médical et paramédical. Outre ce canal, un communiqué de presse a été diffusé au démarrage de l'activité et des articles de presse ont été également rédigés lors de l'inauguration officielle du service en octobre 2019.

Contacts a également consacré l'une de ses émissions au DAC.

Outils de communication

VOUS ÊTES CONDUCTEUR OU VOUS VOLEZ OBTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE MAIS...

Si votre médecin estime qu'il y a le suite d'un accident, d'une affection médicale, d'une maladie congénitale ou acquise, ou suite aux effets de l'âge, vous présentez une diminution de vos capacités fonctionnelles (motrices, cognitives, perceptives et/ou sensorielles) susceptible d'impacter votre aptitude physique ou mentale et votre habileté à conduire un véhicule motorisé nécessitant un permis de conduire.

Les experts du DAC vous accueillent, vous renseignent et réalisent tous les tests nécessaires en vue d'évaluer votre aptitude à la conduite et, si cela devait s'avérer nécessaire, d'entretenir avec vous les possibilités d'adaptation de votre véhicule ou les conditions d'usage de votre permis de conduire.

Le DAC s'adresse à toute personne qui souhaite obtenir son permis de conduire ou qui en est déjà titulaire, qui est atteinte d'une ou de plusieurs affections mentionnées dans l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1999 relatif au permis de conduire et :

-  qui ne répond pas ou plus aux normes médicales minimales auxquelles tout conducteur doit satisfaire, ou ;
-  qui présente une diminution de ses aptitudes fonctionnelles susceptible de compromettre la conduite d'un véhicule à motorisation en toute sécurité.

Si votre médecin est le premier destinataire de la procédure d'évaluation de l'aptitude à la conduite. C'est lui qui détermine si vos capacités fonctionnelles sont altérées et si vous devez passer une évaluation d'aptitude à la conduite et vous adresser au DAC.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE D'ÉVALUATION ?

- 1** Demandez ou téléchargez sur notre site internet le questionnaire médical à remplir par vous et votre médecin et veuillez nous le renvoyer.
- 2** Votre dossier médical est analysé par nos médecins et experts de l'aptitude à la conduite afin de déterminer quels tests et/ou tests vous devez effectuer.
- 3** Vous rencontrerez nos experts pour un bilan fonctionnel et un test pratique sur route. Si nécessaire un bilan neuropsychologique et/ou médical est également réalisé.
- 4** Le médecin du DAC prend une décision en matière à mener un dialogue avec vous selon le besoin de mobilité et d'autonomie et la sécurité routière.
- 5** Vous recevrez votre attestation d'aptitude à la conduite que vous transmettez à la commune afin de récupérer ou faire adapter votre permis de conduire.



Le département Asbl de la conduite de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) est le centre agréé pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite en Wallonie.

Les services de DAC sont gratuits.

Un premier dépliant a été édité afin d'informer de manière très générale les personnes concernées par l'évaluation de leur aptitude à la conduite. Ce dépliant a été distribué au réseau professionnel médical afin d'être à la disposition des patients.

Une brochure d'information détaillée est en cours de mise en page et sera éditée en 2020. C'est également le cas d'une affiche.

8. CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSWSR)

Conformément à la convention cadre entre le Gouvernement wallon et l'AWSR, cette dernière assure la Présidence et le secrétariat du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière.

Des États Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie ont été organisés en juin 2017, au cours desquels de nouvelles recommandations ont été présentées (voir rapport – « Sept mesures pour ne pas dépasser 200 tués sur les routes Wallonnes en 2020 » ainsi que le rapport « Assistance aux victimes » disponibles sur le site <http://www.cswsr.be/> . De ce fait, les activités du CSWSR ont été plus réduites en 2019.

Le CSWSR a mis en place un groupe de travail (GT) qui se consacre à la problématique de la conduite sous influence de drogues dans le prolongement des recommandations de juin 2017. Le groupe est composé de tous les acteurs œuvrant en matière de prévention et de répression en la matière. La démarche s'inscrit dans l'optique de produire les impulsions politiques nécessaires à une plus grande effectivité des moyens mis en œuvre. Le groupe se penche notamment sur la disparité des pratiques et l'évolution des dispositifs de contrôle, ainsi que sur la pertinence de distinguer les produits légaux et illégaux avec un focus sur la conduite sous influence de médicaments. En 2019, le GT s'est réuni afin d'organiser une journée d'étude à l'occasion de l'arrivée du collecteur salivaire dans le cadre du contrôle policier de drogues illégales. Cette journée a eu lieu en mai et a permis de réunir plus de 100 participants essentiellement policiers.

Le CSWSR a également mis en place un groupe de travail qui se consacre au trafic lourd et trouve sa justification dans la régionalisation d'infractions techniques telles que le contrôle technique, le transport exceptionnel, le transport de matières dangereuses, la masse et le chargement du transport, la dimension et la signalisation du chargement, suite à la sixième réforme de l'Etat. Le groupe de travail permet de réunir les professionnels directement concernés par ces infractions régionalisées, du côté tant de l'autorité pénale que de l'autorité administrative régionale. Le groupe a pour objectif d'appréhender les difficultés rencontrées dans le contrôle et le traitement de l'infraction jusqu'à la sanction (qu'elle soit administrative ou pénale). Le travail a permis de formuler de nouvelles recommandations, en voie d'approbation.

ORGANIGRAMME AWSR 09 2019

